

Arrêt Thibaudeau: les femmes libérales réticentes à un appel

Le ministre des Finances annonce la création d'un groupe de consultation sur l'approche fiscale à privilégier

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Devant la commission nationale des femmes libérales hier matin, le ministre de la Justice, Allan Rock, a vigoureusement défendu les arguments en faveur d'un appel dans la cause Thibaudeau, une option qui se fraie un chemin à travers les rangs libéraux mais dont tout le monde n'est pas encore complètement convaincu.

Berryl Gaffney, la députée libérale qui a déposé un projet de loi privé demandant qu'on n'impose plus les pensions alimentaires, continue en effet de croire qu'Ottawa ne doit pas en appeler de la décision. Ce jugement de la Cour fédérale d'appel, a donné raison à Susan Thibaudeau en déclarant discriminatoire l'inclusion des pensions alimentaires dans le revenu imposable des parents qui ont la garde d'enfants, en majorité des femmes.

«Les femmes se sont senties trahies à

travers les années et elles ont été ravies d'apprendre le jugement. (...) Nous devons convaincre les femmes de ce pays que nous sommes de leur côté», a expliqué Mme Gaffney. Hier, à la Commission libérale féminine nationale, plusieurs femmes pensaient la même chose.

«Un appel ne ferait que repousser une fois de plus une décision claire dans ce dossier. Les femmes attendent déjà depuis trop longtemps», a expliqué Gail Turnbull, une des déléguées.

«Ce sont les avocats qui vont faire de l'argent avec tout ça si on continue de tout traîner devant les tribunaux. L'argent doit aller aux enfants», a ajouté une autre déléguée, Mary Mills.

«Moi j'ai peur de la réaction des femmes si on décide d'en appeler. Il y aura un problème de perception», a continué Darlene Bailey, déléguée de la Colombie-Britannique.

Linda Julien, ancienne candidate libérale dans Beauharnois, rappelle que les femmes libérales ont appuyé Mme Thibaudeau dans ses efforts. «C'est sûr qu'on dit bravo à Mme Thibaudeau», a-

t-elle dit avant d'expliquer qu'elle ne s'était pas encore complètement rendue aux arguments en faveur d'un appel.

Certaines femmes ont clairement expliqué qu'elles voulaient un appel, comme Johanne Brodeur, avocate de Sainte-Hyacinthe Bagot, qui voudrait qu'il n'y ait plus de déduction pour les payeurs et plus d'impôt pour celles qui reçoivent la pension.

Mais c'est le ministre de la Justice, Allan Rock, qui a défendu le plus vigoureusement hier les arguments en faveur d'un appel.

«Nous considérons en appeler de la décision, non pas parce que nous voulons enlever de l'argent à ceux qui en ont le plus besoin pour s'occuper des enfants, pas parce que nous répudions les principes qui soutiennent la décision, mais parce qu'après analyse, il pourrait y avoir une meilleure façon d'obtenir les mêmes résultats et de changer la loi», a-t-il déclaré.

Il a expliqué que les implications du jugement pourraient, par exemple, em-

pêcher le gouvernement de se servir des outils fiscaux pour mettre en oeuvre des réformes sociales ciblées.

Officiellement, le gouvernement n'a toujours pas pris de décision mais tout indique qu'il annoncera la semaine prochaine, tout de suite après le congrès libéral du week-end, qu'il ira en appel.

Le gouvernement annoncera sa décision rapidement, même s'il a encore jusqu'au 2 septembre pour le faire, parce qu'il veut demander à la Cour d'entendre la cause très vite.

Le gouvernement entend aussi demander la suspension de l'exécution du jugement, afin qu'il soit très clair qu'en attendant toute décision de la Cour ou du gouvernement, c'est le statu quo. M. Rock croit qu'il sera ainsi possible d'effacer «l'instabilité et l'incertitude» qui régissent actuellement.

Insistant sur le fait que même si le gouvernement décide d'en appeler du jugement Thibaudeau, il demeure convaincu de la nécessité d'aider les mères seules, le ministre des Finances, Paul

Martin, a aussi annoncé que le gouvernement allait consulter publiquement les Canadiens sur ces questions.

Il veut savoir ce que les Canadiens préfèrent: le statu quo, des crédits d'impôt, un système «pas de déduction pas d'impôt», le respect du jugement tel quel (ce que le gouvernement juge inacceptable) ou encore un système où les ex-conjoints pourraient choisir qui doit payer les impôts.

Un groupe de consultation, dont feront partie David Walker, secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Sheila Finestone, secrétaire d'État à la Situation de la femme, ainsi que George Sheridan de Saskatoon, parcourront le pays pendant l'été pour entendre les Canadiens sur ces options mais aussi sur des questions plus générales touchant la pauvreté des mères seules et le problème du paiement des pensions alimentaires, un problème que M. Rock a qualifié de «honte nationale».

Le rapport devrait être prêt à l'automne.

McKenna n'apprécie pas la visite de Bouchard

MANON CORNELLIER
de la Presse Canadienne
OTTAWA

Le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, ira au Nouveau-Brunswick présenter sa politique à l'endroit des minorités francophones, que ça plaise ou non au premier ministre Frank McKenna.

«Le nom de M. McKenna est chargé, pour moi, car c'est lui qui a attaché le grelot de l'assassinat de (l'accord du lac) Meech. Il ne faudra jamais oublier dans l'histoire du Canada et du Québec que celui qui, le premier, a tiré sur Meech et qui a déclenché le mouvement qui devait tuer Meech, c'est M. McKenna», a scuté le chef bloquiste à sa sortie des Communes, hier.

M. McKenna a eu droit à cette réplique cinglante après avoir émis des réserves à l'endroit du voyage que le chef bloquiste doit effectuer au Nouveau-Brunswick à la fin du mois.

Invité par le regroupement des maires francophones de la province, M. Bouchard se rendra à Shédiac le 27 mai prochain pour présenter la politique qu'un Québec indépendant aurait à l'endroit des francophones du reste du Canada.

Le premier ministre néo-brunswickois ne voit pas cette visite du même oeil. «Je ne pense pas que le Québec ou le Parti québécois ou les séparatistes aient traditionnellement démontré la moindre sympathie pour la cause des francophones hors Québec», a-t-il commenté avec irritation.

En guise de réponse, M. Bouchard a tenu à rappeler certains faits d'arme de M. McKenna. «C'est lui qui a mis de l'avant la clause Canada qui s'est finalement retrouvée dans le rapport Charest et qui, à son tour, diluait le caractère distinctif du Québec.

«Il est étrange maintenant que M. McKenna revienne sur la place publique pour tenter d'arrêter quelqu'un qui veut aller dans sa province discuter d'une question nationale», a-t-il dit, avant d'inviter M. McKenna à la prudence.

Il a ajouté qu'il payait des taxes au Canada, qu'il était toujours citoyen canadien et qu'il avait donc le droit d'aller où il voulait.

Les Inuit réélisent leur présidente

Presse Canadienne
OTTAWA

Les Inuit du Québec décideront de leur propre avenir même si le Québec devient indépendant, a affirmé jeudi la présidente fraîchement élue de l'organisation nationale des Inuit.

«Nous sommes une nation. Nous avons une langue distincte, une culture, des valeurs et des traditions qui sont distinctes de la société canadienne mais aussi distinctes du reste de la communauté autochtone», a déclaré Rosemarie Kuptana, qui se trouvait à Nain, au Labrador.

Réélue pour un deuxième mandat de trois ans à la présidence des Inuit Tapirisat du Canada, elle a recueilli 54 pour cent des votes exprimés, mercredi, dans 60 communautés à travers le pays. Ruby Arngna'naaq est arrivée au deuxième rang.



L'Action démocratique a rendu hommage à son chef sortant, Jean Allaire (au centre), hier. À ses côtés, le chef intérimaire, Mario Dumont (à droite) et le nouveau président du parti, Moncef Guitouni.

PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

Comble de malchance, le budget québécois assombrir la sortie de Jean Allaire

MARIO FONTAINE

Décidément il n'y en a pas de faciles pour le Parti Action démocratique du Québec. Non seulement son chef Jean Allaire a-t-il été forcé de quitter la vie politique pour raisons de santé, mais en plus il a fallu que la soirée prévue pour lui rendre hommage, hier, tombe en plein durant le discours du budget.

«Encore une brique qui nous arrive dessus», commentait, dépitée, une organisatrice en songeant aux maigres retombées médiatiques de l'événement, puisque tous les projecteurs étaient braqués sur le ministre des Finances André Bourbeau.

En dépit de cette sortie ratée malgré lui, d'une formation qui ne décolle pas dans l'opinion publique et se retrouve avec un leader intérimaire de 23 ans à la veille des élections, Jean Allaire, lui, dit ne rien regretter. Et il continue de croire aux chances de la «troisième voie» même s'il éprouve un pincement de

cœur à l'idée de ne pouvoir poursuivre la lutte.

«J'avais l'expérience de la politique, je connaissais les difficultés. À certains moments ça n'a pas été facile. Mais l'Alliance démocratique est un parti d'idées et d'idéal qui ne repose pas sur un homme. Je vais quand même continuer d'aider dans les limites de mes capacités», d'expliquer cet ancien ténor libéral, victime récemment d'un infarctus.

La formation stagne à trois p. cent dans les intentions de vote. Ce qui, compte tenu de l'éparpillement de sa clientèle, rend très aléatoire l'élection serait-ce d'un seul député. «Le public n'a pas encore identifié le nom du parti avec Allaire-Dumont. Mais ça se fait de plus en plus», pense M. Allaire.

Il ne s'inquiète pas de ce que son successeur, Mario Dumont, n'a que 23 ans. Une perception largement partagée par les 300 militants venus saluer le chef sortant à la Maison du Egg Roll. La même où, il y a deux ans,

Pierre Elliott Trudeau plantait le premier clou dans le cercueil de l'accord de Charlottetown.

Ces militants avaient payé 50\$ chacun pour être là. Et c'est d'ailleurs parce qu'un bon nombre de billets avaient déjà été vendus que les organisateurs ont maintenu cette activité après avoir appris avec horreur qu'elle coïncidait avec la lecture du budget.

Elle coïncide également, en un sens, avec la relance des activités de la formation, grandement ralenties du fait de la maladie de M. Allaire. Grosso modo, l'organisation a pris un mois de retard: un seul candidat a été désigné jusqu'à présent en vue du prochain scrutin, et l'objectif initial d'en présenter dans les 125 comtés a été abandonné. On ne parle évidemment plus de prendre le pouvoir comme il y a deux mois, mais plutôt de faire bonne figure dans une quinzaine de circonscriptions. La campagne de financement, elle, est encore à des lustres de son objectif initial de 1,2 million.

L'organisateur en chef d'Action démocratique, André Néron, prévoit que la machine retrouvera sa vitesse de croisière dans deux semaines avec la nomination des porte-parole dans différents dossiers. Plusieurs d'entre eux seront également candidats. Pour l'heure, assure-t-il, le financement continue de se faire et le parti de fonctionner, quoique modestement comme le souligne Mario Dumont.

D'une façon générale on vise le long terme, en prenant pour acquis que les libéraux de Daniel Johnson recevront une ralliée aux prochaines élections, mais aussi que le Non l'emportera lors du référendum sur la souveraineté.

De conclure Moncef Guitouni, qui a pris la place de Mario Dumont à la présidence du parti dans le jeu de la chaise musicale. «On a une mission à accomplir, celle de ne pas tricher un peuple. L'histoire d'un pays ne s'arrête pas à une élection».

Johnson accuse le PQ de «cacher son programme»

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Le chef libéral et premier ministre Daniel Johnson juge «hypocrite» l'attitude de l'opposition péquiste qui «cache son programme électoral à la veille d'une élection».

Devant quelque 500 partisans massés hier matin dans un club sportif à l'occasion d'un brunch à 100\$ le couvert pour amasser des fonds pour le PLQ, M. Johnson a accusé le Parti québécois de procéder à «un détournement du débat public».

Il a soutenu que quatre des principaux leaders péquistes — Jacques Parizeau, Camille Laurin, Jacques Léonard et Denis Lazure — ont démissionné de leur parti politique en 1984 en signe de protestation, après que René Lévesque eut annoncé que les élections suivantes ne porteraient pas sur la souveraineté.

«Maintenant, ils veulent tous revenir mais à condition que la prochaine élection ne porte pas sur la souveraineté. Ce sont des hypocrites», a dit le chef du gouvernement.

«J'ai déjà vu des contorsionnistes au Cirque du soleil, mais c'est la première fois que j'en vois à l'Assemblée nationale», a dit M. Johnson.

Selon le premier ministre, il est «honteux est scandaleux» que le Parti québécois «cache son programme».

«Qui est le plus électoraliste? Celui qui cache son programme ou celui qui le montre?», a-t-il demandé.

Chaudement applaudi par les militants libéraux, M. Johnson a soutenu qu'à l'opposé, le programme du Parti libéral est «clair: c'est la création d'emploi, le maintien du lien fédéral et l'aide aux familles».

«Avec un gouvernement dirigé par Daniel Johnson, c'est clair: il n'y aura pas de référendum sur la séparation du Québec», a dit le chef libéral.

M. Johnson était entouré des députés libéraux de la région et des candidats déjà choisis.

La ministre de la Culture, Liza Frulla, a annoncé pour sa part que la campagne annuelle de financement qu'elle préside pour le parti aura permis de dépasser l'objectif de 4,3 millions qui avait été fixé.

L'affaire de la location des deux CL-215 entre les mains de la SQ

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

C'est la Sûreté du Québec qui enquête maintenant sur la transaction par laquelle la firme Royal Aviation a loué deux avions de type CL-215 au gouvernement du Québec.

L'intervention de la SQ dans ce dossier a été révélée hier à l'Assemblée nationale par le ministre des Services gouvernementaux, Jean Leclerc, qui est depuis deux jours pressé de questions à ce sujet par l'opposition péquiste et par les médias d'information.

M. Leclerc a rappelé qu'il avait demandé mercredi au sous-ministre Jean-Claude Careau d'entreprendre une enquête administrative dans ce dossier. M. Careau a transmis une réponse écrite au ministre Leclerc hier: «L'examen que j'ai fait de cette transaction et



Jean Leclerc

de certaines pièces au dossier me font poser de sérieuses questions. Je vous demande de prendre les mesures nécessaires pour que la Sûreté du Québec soit chargée de vérifier les faits dans les meilleurs délais», écrit le sous-ministre Careau.

Le ministre Leclerc a aussitôt accédé à la demande.

À l'Assemblée nationale, le député péquiste de Portneuf, Roger Bertrand, a rappelé hier que la firme Royal Aviation avait réussi à louer du service aérien du gouvernement deux avions de type CL-215, des appareils qui servent à éteindre des feux de forêts.

Le député Bertrand a cité un expert selon lequel «Royal Aviation va faire un profit de 100 000\$ par mois grâce à ces deux avions».

Or deux des administrateurs de la firme sont des libéraux notoires, soit l'ex-ministre Paul Gobeil et l'avocat Raynold Langlois, an-

cien président de la commission politique du Parti libéral.

Ce contrat a été octroyé sans appel d'offres, à la suite d'une dérogation accordée par le Conseil du trésor. Deux autres entreprises affirmant aujourd'hui qu'elles auraient été intéressées à soumettre leur candidature dans cette affaire.

Le ministre Jean Leclerc a toutefois fait valoir, hier, que le prix payé par la firme Royal Aviation est supérieur à la politique habituelle pour la location d'aéronefs.

Il a surtout insisté pour dire que l'actionnaire Paul Gobeil, un ancien ministre libéral, ne détenait que 0,0037 pour cent des actions de Royal Aviation, soit une proportion très minime. Il n'a pas précisé la proportion des intérêts détenue par Me Raynold Langlois dans l'entreprise.

Le ministre a aussi rappelé les difficultés qui existent pour trou-

ver des preneurs dans la location de ce type d'appareils.

Le gouvernement s'est-il «fait avoir» dans cette transaction? «Je serai en mesure, quand j'aurai tous les éléments de l'enquête, de voir si les agissements d'un employé ont fait en sorte que certains fonctionnaires ou même le ministre aient pu errer dans cette décision. Mais je ne peux le présumer à ce moment-ci car je n'ai pas tous les éléments nécessaires», a répondu M. Leclerc.

Le contrat de location des deux CL-215 a une durée de trois ans, du premier mai 1994 au 30 avril 1997.

Royal Aviation louera les deux appareils au prix de 800\$ par jour par appareil, avec un minimum garanti de 120 jours par an.

Le contrat implique également des frais pour l'usure des moteurs et pour les réparations des appareils.

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président et éditeurClaude Masson
éditeur adjointMarcel Desjardins
directeur de l'informationAlain Dubuc
éditorialiste en chef

Éditorial

La quadrature du cercle

Nous savions tous que le budget présenté hier par le ministre André Bourbeau serait un budget électoral. Le premier ministre Johnson l'avait même décrit comme un budget-charnière pour la poursuite de sa stratégie politique.



Ce que nous ne savions pas, c'est comment le gouvernement Johnson réussirait à naviguer dans un couloir très étroit et à surmonter les contraintes autant financières que politiques qui l'attendaient. S'il était trop généreux, on aurait pu accuser le ministre Bourbeau de sacrifier la santé financière du Québec pour acheter quelques voix. De l'autre côté, un budget d'austérité risquait de mener à sa perte un gouvernement qu'on aurait taxé d'insensibilité et de dogmatisme.

C'est ce défi, en apparence insurmontable, que le gouvernement Johnson a réussi à relever, en proposant un budget qui n'est pas imaginaire, mais qui est un modèle de dosage et d'équilibre, qui réussit à la fois à faire preuve de rigueur financière et à penser aux gens, et même à leur plaire, sans pour autant sombrer dans l'électorisme racoleur. C'est, grosso modo, à peu près ce qui pouvait se faire de mieux dans les circonstances.

Résumons ce budget qui, malgré ses quelques 250 pages, est d'une rare simplicité. Sur une masse de dépenses de presque 42 milliards, les mesures annoncées par le ministre Bourbeau n'affectent en fait que deux pour cent du total. On a réussi à dégager une marge de manœuvre d'un peu plus de 800 millions, grâce à des compressions de dépenses d'un demi-milliard, à un resserrement des contrôles de perception fiscale et

à la privatisation de sociétés d'Etat. Avec cet argent, on réduit les impôts d'un demi-milliard pour les parents, les personnes âgées et les familles à revenu moyen et faible, on baisse la TPS de 144 millions et le reste contribue à la baisse du déficit.

La mesure la plus contestée sera la vague de nouvelles compressions de 520 millions, avec ses disparitions de postes et son impact sur le fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Ces compressions étaient absolument nécessaires pour corriger le dérapage des derniers crédits budgétaires qui laissaient les dépenses s'emballer. Le gouvernement retrouve ainsi sa cohérence.

Cela mène à une question qui est au cœur des choix budgétaires du ministre des Finances. Pourquoi ces économies n'ont-elles pas toutes été consacrées à la réduction du déficit? En donnant un grand coup, on aurait pu ramener le déficit à 3,5 milliards et le sortir de la zone de turbulence dès maintenant.

Le choix de baisser les impôts plutôt que le déficit est évidemment électoral. Mais il y a plus dans ce choix qu'un simple calcul politique. C'est une façon pour le gouvernement Johnson de rappeler aux gens le but ultime de la rigueur budgétaire et de leur montrer que cela peut leur être profitable, ce qui rejoint un thème cher au premier ministre, rétablir la confiance.

Ce cadeau est d'autant plus acceptable qu'il contribuera à relancer la consommation, qu'il n'a pas les mêmes effets désastreux que si la marge de manœuvre servait à financer une augmentation de certaines dépenses. En outre, contrairement à Ottawa ou à Queen's Park, Québec, en ramenant son déficit de 4,9 à 4,4 milliards, propose un effort appréciable qui satisfera sans doute les agences de crédit.

Il faut dire qu'il y a là un virage par rapport aux messages

équivoques que lançait Québec depuis quelques temps et qui laissaient présager un grave recul sur le front de la guerre au déficit. Il faut s'en réjouir. Notons aussi qu'il faut une bonne dose de courage pour réduire le déficit de presque un demi-milliard à la veille d'une élection. Cette cohérence et cette honnêteté du gouvernement Johnson n'échapperont à personne.

Ces éléments positifs n'empêchent pas ce budget de contenir de grandes zones de silence, sur des questions pourtant majeures. D'abord, si le ministre, comme son gouvernement se dit «obsédé» par l'emploi, son budget n'a pas grand-chose à proposer à cet égard, si ce n'est le rappel de mesures déjà annoncées et un réel effort pour créer un cadre favorable à la création d'emplois.

L'autre silence porte sur la façon dont on s'y prendra pour mener la vraie guerre au déficit qui commencera vraiment l'an prochain. À partir de 1995, on prévoit ramener le déficit à zéro en quatre ans, pas en comptant sur une croissance hypothétique des revenus, mais en promettant un contrôle très serré des dépenses, une croissance zéro qui, pour épargner la santé et l'éducation, implique ailleurs une baisse de 5 p. cent par année. C'est énorme. Comment y parviendra-t-on?

Au-delà de ces interrogations, il n'en reste pas moins que le gouvernement Johnson, avec ce budget, s'est donné une arme électorale appréciable. Pas seulement en distribuant des cadeaux, mais en profitant du budget pour régler des problèmes, comme celui de la jungle de la TVQ. Et surtout, en proposant un message d'équilibre entre le social et le financier, de clarté et de cohérence. Bref, en projetant l'image d'un gouvernement qui sait où il s'en va.

Alain DUBUC

Gaie Ontario

On peut très bien reconnaître officiellement un droit, mais hurler d'horreur à l'idée qu'il s'applique dans la vie courante. A preuve: les résistances suscitées par un projet de loi ontarien qui veut étendre les avantages conjugaux aux couples homosexuels.



L'Ontario, comme le Québec, interdit toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Toutefois, jusqu'à récemment, cette interdiction s'arrêtait là où commence la vie à deux: les conjoints gais échappaient à tout ce que les couples hétérosexuels, mariés ou pas, prennent pour acquis, des assurances partagées jusqu'aux dispositions testamentaires.

Le gouvernement ontarien avait fait un premier pas en élargissant la couverture sociale des employés de sa fonction publique aux conjoints de même sexe. Et, après de longues tergiversations, il vient de déposer un projet de loi obligeant les employeurs privés à lui emboîter le pas, et modifiant la notion de couple dans presque 80 lois provinciales.

Ce bill constitue un moment charnière dans la lutte pour l'égalité des homosexuels. C'est la première fois qu'une province canadienne est prête à pousser la logique jusqu'au bout. Ce que le projet de loi établit, en somme, c'est que si on peut être gai tout seul, on peut aussi l'être à deux. Et que, si la société reconnaît l'homosexualité, elle doit reconnaître aussi sa conséquence la plus directe: le couple homosexuel.

Mais ce n'est pas si simple, et le débat ne se joue pas uniquement sur le terrain de la logique. Les néo-démocrates de Bob Rae sont très divisés, les libéraux également, et le projet de loi sera soumis à un vote libre. Un député rural du NPD ontarien, qui compte voter contre la législation, a exprimé clairement sa résistance: «Quand je marche dans la rue, je ne veux pas que les gens disent: voilà le député qui appuie les tapettes...»

Voilà qui montre que, même si les homosexuels sortent du «placard», ils ne sont pas encore sortis du bois. Et que la frontière entre le progressisme et le puritanisme est parfois «minuscule». Même si le projet de loi ontarien devait être rejeté, il aura eu au moins le mérite d'éclairer cette fine délimitation et de mettre la conjugalité gaie sur la place publique.

Agnès GRUDA

HAÏTI
ÉMILE JONASSAINT
LE NOUVEAU PRÉSIDENT



DROITS RÉSERVÉS

La boîte aux lettres



Lucienne Robillard

Bonne gestionnaire ou dépensière?

Chère madame Robillard,

■ Selon le dépliant publicitaire pré-électoral que vous avez récemment distribué, le fait saillant principal de vos cinq dernières années, en tant que députée de Chambly, est que vous avez dépensé 379 000 000 \$ de fonds publics en initiatives de toutes sortes pour le comté.

1 500 000 \$ par semaine! 9 000 \$ pour chacun des 41 000 électeurs du comté! Quel pouvoir! Quel accomplissement! Il faut le faire!

Et quels ont été les résultats? Dans quelle mesure le taux de chômage a-t-il diminué, dans Chambly? Quelle a été la croissance économique, au cours de cette période? De combien les revenus

personnels moyens ont-ils augmenté? Et le taux de réussite éducative, dans quelle mesure s'est-il amélioré? Les gens sont-ils plus en santé? Pourquoi ne parlez-vous pas des faits qui comptent vraiment?

Voici un tout autre défi pour les cinq prochaines années: réduire vos dépenses de fonds publics en initiatives locales de 50% (à 190 000 000 \$), et, parallèlement, réduire les impôts de 4 500 \$ par électeur.

Un tout petit 4 500 \$. 9 000 \$ pour la plupart des familles du comté. Assez pour refaire le perron d'une maison; pour payer des frais d'orthodontie; pour augmenter sa contribution annuelle à la Fondation du cœur ou de son université; et, pourquoi pas, pour s'acheter une nouvelle bicyclette ou bien pour aller au restaurant en famille, un peu plus souvent le dimanche.

Propos individualistes? Peut-être. Mais, tout de même, 9 000 \$ réinvesti directement et volontairement dans l'économie et contribuant au succès d'un menuisier, d'un dentiste, d'un chercheur, d'une université, et de marchands et restaurateurs locaux.

Et pour vous, 190 000 000 \$ pour financer vos «grandes» initiatives locales... et votre réélection.

Pourquoi pas?

Claude GIROUX
Saint-Bruno

Monitrice de terrain de jeux?

■ J'enseigne, depuis 1963. J'ai toujours aimé cette profession. Les enfants qu'on me confie, je les veux heureux, à l'aise dans ma classe et prêts à continuer leur apprentissage, quand ils quittent.

Lire le commentaire de Nadine Francoeur (*La Presse*, 4 mai 1994) au sujet de l'importance des journées pédagogiques me réjouit. Enfin, une jeune enseignante exprime publiquement ce que je constate annuellement, dans mon milieu scolaire. De plus, nous lisons et nous entendons les gens extérieurs à la

profession nier l'importance des journées pédagogiques. Quelqu'un a-t-il demandé l'avis du personnel enseignant en place pour décréter que les examens des matières de base doivent être finis le 10 juin?

À cause de contraintes administratives, le personnel enseignant des écoles primaires du Québec doit sacrifier au moins une dizaine de jours d'enseignement en juin. C'est un mal qui me semble généralisé, puisque quelqu'un d'autre pointe le problème qui m'horripile année après année.

Faire de la garderie, à partir du 10 juin, les examens étant terminés, est à mon avis un temps précieux perdu quelque part, durant l'année scolaire. Du 25 août au 10 juin, les titulaires doivent faire des acrobaties pour enseigner, instruire, éduquer, écouter, consoler, guider, corriger, consulter, se perfectionner, s'informer, planifier, faire le point, se mettre à jour, en plus d'intégrer une foule de campagnes et de concours, qui assaillent l'école. Quand on ose pointer ce fameux 10 juin, la direction semble nous dire: débrouillez-vous.

Les neuf journées de garderie, en juin, sont une corvée, car j'ai alors l'impression de me transformer en monitrice de terrain de jeux.

Francine MARCIL
Commission scolaire Mont-Fort

Garderie fermée: Provigo s'explique

Madame Christine Albertson,

■ J'ai lu avec attention votre lettre du 29 avril, dans laquelle vous déploriez la fermeture de la garderie de notre magasin Maxi, situé à ville Saint-Laurent.

Notre mission première est de répondre aux besoins de nos clients en matière de produits alimentaires. Nous nous efforçons, en premier lieu, de leur offrir des produits variés de qualité et ce, à un prix compétitif. D'autres éléments de service sont également offerts, selon les différentes bannières et segments de marché que nous exploitons.

Jusqu'à ce jour, neuf de nos 24 magasins Maxi offraient un service de garderie. En mars dernier, la garderie du Maxi de ville Saint-Laurent a accueilli en moyenne 47 enfants par semaine. C'est nettement insuffisant pour justifier un personnel de quatre personnes, et ce, sept jours par semaine.

Comme nous nous efforçons constamment de réduire nos coûts d'exploitation, afin d'offrir les meilleurs prix possible à nos clients, il nous a semblé souhaitable d'éliminer ce service sous-utilisé.

En outre, nous avons constaté que certains parents abusent du service de garderie offert chez Maxi. En effet, certains enfants étaient laissés à la garderie pour des périodes pouvant aller jusqu'à quatre ou cinq heures! Vous conviendrez avec moi que c'est beaucoup plus de temps qu'il n'en faut pour faire son marché chez Maxi.

Bref, la décision de fermer la garderie en raison du manque d'achalandage, s'inscrit parfaitement dans notre politique de réduction des coûts en vue d'offrir aux consommateurs les prix les plus bas.

Pierre L. MIGNEAULT
président et chef de
la direction, Provigo

Hommage à André Vachon

■ Un homme, intellectuel, professeur, écrivain, nous a quittés. André Vachon nous aura tant stupéfaits par son décès subit, au seuil de la retraite, qu'il avait pu nous étonner, de son vivant, par ses comportements et ses contradictions.

Professeur, depuis 1969, au Département d'études françaises de l'université de Montréal, il avait joué un rôle significatif dans la vie littéraire d'ici. Ses articles sur la littérature québécoise, surtout au cours des années soixante, ont déterminé d'une manière importante notre façon de comprendre notre littérature en voie d'affirmation. En 1970,

André Vachon fut le principal responsable de la publication longtemps attendue de *L'homme rapaille*, de Gaston Miron. Il anima avec intelligence la revue *Études françaises*, et le prix qui s'y rattachait, pendant plusieurs années.

Homme de culture, il avait consacré une importante étude à Paul Claudel et, plus tard, un livre original à Rabelais. C'était un universitaire qui résistait à l'université, qui n'avait jamais eu de «plan de carrière». Qu'il soit décédé au moment même où il allait quitter cette institution n'en est que plus ironique.

Il croyait par-dessus tout à la littérature. Il était convaincu que créer du nouveau avec les mots de notre langue est un acte digne, pleinement humain, qui nous sauve du désespoir et du néant. Il avait affirmé cette passion d'autonomie et d'immortalité dans ce qui demeure peut-être son plus beau livre: *Esthétique pour Patricia*, que l'on gagnerait aujourd'hui à relire.

Il y avait chez André Vachon une conscience aigüe de notre destin en Amérique. Cette conscience n'était pas euphorique: il était un critique impitoyable de nos petites misères américaines et ses dernières publications, tel son roman *Toute la terre à dévorer*, paru au Seuil, en 1987, ou ses articles récents sur *L'histoire de Montréal*, de Dollier de Casson, ou sur *Genèse de la société québécoise*, de Fernand Dumont, montrent qu'il était plus que jamais affamé de mémoire, soucieux de cette profondeur historique et anthropologique qui nous fait si souvent défaut.

Nous l'aimions en ne comprenant pas toujours ses secrets, ses sautes d'humeur. Son départ, que rien ne présageait, nous attriste: nous perdons un collègue et, pour plusieurs d'entre nous, un ami; mais c'est aussi la communauté des lettres qui se voit privée d'un homme d'esprit, discret, paradoxal, amoureux fervent de sa langue et de sa propre liberté.

Pierre NEPVEU
au nom des professeurs du
Département d'études françaises,
Université de Montréal

Opinions



En 93, 80% des élèves du primaire et du secondaire étaient inscrits en enseignement moral et religieux catholique.

Écoles: le Comité catholique prêt à faire «les pas qui sont possibles»

GUY CÔTÉ

L'auteur est président du Comité catholique, un organisme d'État autonome à qui la loi confère des responsabilités précises en matière d'éducation religieuse catholique scolaire.

L'importance qu'on doit accorder aux choix et aux attentes des parents en matière de confessionnalité scolaire tient au fait que l'école n'est ni celle de l'Église, ni celle de l'État ou d'aucun groupe particulier, mais qu'elle appartient aux populations locales.

Des quelque 2 500 écoles publiques et privées du Québec, 95% sont reconnues catholiques. Toute école peut demander la révocation de son statut confessionnel, si elle le désire. À ce jour, seulement deux écoles ont demandé et obtenu cette révocation. De plus, une dizaine d'autres ont été invitées par le Comité à examiner leur situation d'école catholique comme suite à une évaluation de leur vécu sur le plan confessionnel. Par ailleurs, 200 écoles récemment établies ont demandé la reconnaissance confessionnelle à la suite d'une consultation obligatoire auprès des parents et des comités d'école. Une moyenne de 80% des parents concernés ont participé à ces consultations, et la demande du statut confessionnel s'est généralement située entre 75% et 90%. Ces nouvelles écoles se trouvent, pour la plupart, à proximité des centres urbains.

Les parents ont également le choix d'inscrire leur enfant en enseignement moral non confessionnel ou en enseignement moral et religieux catholique. En 1992-1993, 80,6% des élèves du primaire et du secondaire étaient inscrits en enseignement moral et religieux catholique. Ce taux élevé peut surprendre, compte tenu de la situation religieuse actuelle au Québec. Il serait injuste de banaliser pour autant cette demande des parents, en prétendant qu'elle s'expliquerait par l'habitude, la coutume ou de simples raisons de convention sociale.

Une étude récente sur ce choix des parents (Micheline Milot, *Une religion à transmettre? Le choix des parents*, Presses de l'Université Laval, 1991) a mis en lumière les motifs qui les conduisent à faire ce choix. Ils souhaitent transmettre l'héritage spirituel et moral qu'ils apprécient avoir eux-mêmes reçu du christianisme, pour aider leur enfant à construire sa vie sur des bases solides. Ils ne se sentent pas aptes à le faire seuls, et ils comptent sur la compétence de l'école pour donner une éducation religieuse respectueuse de la liberté et des besoins divers de leurs jeunes.

Héritage culturel religieux

L'enseignement religieux confessionnel est-il encore approprié dans le cadre scolaire?

Dans un avis que le Comité catholique rendra public très bientôt (*L'enseignement moral et religieux catholique au primaire. Pour un enseignement mieux adapté aux jeunes et aux contextes actuels*), la place de l'enseignement religieux à l'école est examinée. Comment faut-il comprendre la visée d'un tel enseignement, et quel mandat l'école peut-elle accepter à cet égard? Dans cet avis, le Comité précise que l'enseignement religieux confessionnel n'est pas à confondre avec la catéchèse, qui relève plutôt de la mission pastorale de l'Église. Tout enseignement religieux à l'école doit s'exercer à l'intérieur de la mission éducative qui lui est propre, avec ses objectifs d'initiation culturelle, de maîtrise des savoirs indispensables, de développement et de socialisation de la personne. Dans cette perspective, le Comité considère que l'enseignement religieux catholique est à comprendre

comme la transmission d'une partie intégrante de l'héritage culturel québécois. (...)

L'école confessionnelle et l'intégration culturelle

L'objectif de l'intégration culturelle oblige-t-il toutes les écoles à se départir de leur statut confessionnel? Ce statut est-il nécessairement un facteur d'exclusion ou de ségrégation?

Prenons l'exemple des écoles de la CECM. Plus des tiers des 90 000 élèves y sont allophones. Il ne fait pas de doute qu'il est urgent de créer sur le territoire de la ville de Montréal des écoles non confessionnelles avec enseignement religieux catholique optionnel. Par ailleurs, certaines écoles pluriculturelles sont justifiées de demeurer confessionnelles parce que leur clientèle scolaire est majoritairement chrétienne. Plusieurs enfants d'immigrants, qu'ils soient libanais, égyptiens, polonais, espagnols, portugais, vietnamiens, ou d'autres origines, sont de foi catholique. Et même parmi les élèves non catholiques, un bon nombre peuvent se retrouver à l'aise dans une école confessionnelle, parce qu'ils sont issus de familles dont la culture est imprégnée de valeurs spirituelles et religieuses.

Leurs parents préfèrent souvent un milieu scolaire véhiculant des convictions de cet ordre, fussent-elles liées à une autre tradition que la leur, plutôt qu'un environnement neutre. Ils ne sont généralement ni étonnés ni choqués que leur enfant soit exposé à des signes de la culture religieuse majoritaire, pourvu qu'on ne cherche pas à leur imposer des convictions contraires aux leurs. (...)

École confessionnelle et droits de la personne

Le statut confessionnel de l'école brime-t-il les droits fondamentaux des élèves appartenant à d'autres traditions culturelles ou religieuses? Plus précisément, les privilèges consentis par la loi à la majorité violent-ils le droit des minorités à la liberté de conscience et de religion ou à l'égalité devant la loi?

Pour discuter convenablement de tout principe, opinion ou idée à ce sujet, il convient de prendre une juste mesure de la réalité. Notons d'abord que les dispositions actuelles en matière d'éducation religieuse offrent des garanties solides de respect de la liberté de conscience et de religion: liberté de choix entre l'enseignement religieux ou moral (L.I.P., art. 5, 225, 241), possibilité de cours d'enseignement religieux autre que catholique ou protestant dans une école confessionnelle (art. 228), droit de tout enseignant ou enseignant de refuser de dispenser l'enseignement moral ou religieux d'une confession pour motif de liberté de conscience (art. 20, 21), participation facultative aux activités du service d'animation pastorale (art. 6, 226). De plus, le respect des libertés de conscience et de religion fait partie des critères de reconnaissance du statut d'école confessionnelle.

Le projet éducatif d'une école catholique est parfois cité comme exemple d'atteinte à la liberté de conscience et de religion. Il faut pourtant comprendre qu'il n'oblige nullement à proclamer publiquement les croyances de la tradition catholique, à la façon d'un endoctrinement. Tout au plus suppose-t-il qu'une école ne cache pas son identité confessionnelle. Mais elle doit respecter un seuil de cohérence minimum entre les valeurs promues dans le milieu scolaire et celles de l'Évangile. Rien là qui soit de nature à offenser la sensibilité d'élèves non catholiques. Qu'on en juge d'après les repères proposés par le Comité catholique pour l'évaluation du vécu confessionnel: l'éducation de la personne dans toutes ses dimensions, un enseignement religieux et un service d'animation pasto-

rale de qualité pour les élèves qui choisissent de s'en prévaloir, le respect des libertés de conscience et de religion, la priorité à la personne, l'ouverture à l'égard du milieu et du monde extérieur, l'attention aux exclus, la promotion des valeurs d'autonomie, de responsabilité, de respect, de justice, de solidarité. D'autres écoles peuvent évidemment choisir de se donner un projet éducatif comparable à bien des égards, mais toute école confessionnelle est tenue de s'y engager. (...)

Les clauses dérogatoires

Les exigences et les difficultés liées à la recherche d'accommodements viables entre la majorité et les minorités dans les milieux scolaires confessionnels sont à mettre en comparaison avec les conséquences d'un retrait immédiat des clauses dérogatoires. Tout individu ou groupement pourrait alors contester devant les tribunaux l'ensemble des structures, des compromis et des aménagements scolaires actuels, y compris l'enseignement religieux confessionnel et l'animation pastorale, au nom du droit à l'égalité de traitement par la loi, prévu à l'article 15 de la Charte canadienne et à l'article 10 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. S'ils avaient gain de cause, le gouvernement québécois pourrait se trouver obligé d'introduire de façon précipitée des transformations radicales dans son système scolaire. Pour imposer d'autorité l'instauration d'un système scolaire homogène laïque, comme le souhaitent certaines personnes, l'État devrait retirer aux parents leurs responsabilités actuelles quant au choix de l'orientation des écoles. Il devrait en outre créer un déséquilibre difficilement justifiable: seules les villes de Montréal et de Québec pourraient en effet conserver leurs écoles confessionnelles, ainsi que les groupes minoritaires dissidents en d'autres endroits, conformément à l'article 93 de la Constitution canadienne. La majorité de la population de foi catholique se trouverait de son côté privée du même droit. Sa préférence maintes fois exprimée pour l'école et l'enseignement confessionnels empêchent de penser qu'elle supporterait sans réagir un tel déséquilibre et une telle atteinte à ses droits démocratiques. On risquerait d'aboutir à une polarisation peu favorable à l'objectif d'intégration culturelle visé par ces changements. Quant à l'abolition de l'article 93 de la Constitution canadienne, est-il vraiment réaliste de croire qu'on puisse y arriver dans l'état actuel des choses?

Cela signifie-t-il que la situation soit bloquée? Il n'y a pas lieu de le croire, pourvu que la recherche de solutions plus satisfaisantes se fasse dans le respect réciproque des minorités et de la majorité. Dans ce sens, le Comité catholique croit préférable d'opter pour un réseau d'écoles faisant place à une certaine diversité, tout en prévenant le morcellement à l'infini. Une telle diversification pourrait rendre les clauses dérogatoires superflues, sans entraîner inévitablement la ghettoïsation redoutée par plusieurs. Pour être communes, nos écoles n'ont pas besoin d'être uniformément laïques. Comment poursuivre l'évolution actuelle vers une situation qui favorise à la fois la diversité et l'intégration? Voilà une réflexion collective qui se continuera sans doute au cours des prochaines années. Pour le moment, il s'agit de faire les pas qui s'avèrent possibles aujourd'hui. Le prochain consiste sans doute à réaliser les conditions nécessaires à l'ouverture d'écoles non confessionnelles sur le territoire des villes de Montréal et de Québec. En ce sens, il faut souhaiter la création de commissions scolaires linguistiques. À plus long terme, l'évolution positive de la situation scolaire au Québec passera inévitablement par le chemin d'une opinion publique éclairée et par la voie des compromis.

Cracher sur la langue des Québécois, c'est cracher sur nos parents

BERNARD MARCOUX

L'auteur est licencié en lettres, professeur de français, traducteur et écrivain.

Que ce soit Mme Huguette O'Neil (*La Presse*, 6 avril), M. Paul Roux (9 avril), ou M. André Kervella (27 avril), on nous parle encore du dialecte québécois, du parler québécois et autres élucubrations «frèreunelliennes» dépassées.

Je vais vous dire quelle langue parlent les Québécois: le français. Les Québécois parlent français, car, contrairement à ce que tous ces gens semblent penser, il n'y a pas UN français, il y a DES français (allez-vous donc reprocher aux Américains de ne pas parler le «vrai» anglais? Le vrai anglais est-il donc seulement celui des Anglais de souche? Et qu'en est-il de l'anglais australien ou néo-zélandais?). Mais commençons par régler le problème du joul. (...)

La seule personne à avoir donné la vraie définition du joul est le poète québécois Gaston Miron. Le joul, ce n'est pas dire: «Crisse qu'y fa chaud!», ni «Ça marche pas pantoute, ton hostie d'affaire!» Si vous savez lire, ce sont là tous des mots français. Hé oui! Et ce n'est pas du joul. Le joul, ce n'est ni les sacres (il n'y a pas de juron au Québec, Mme O'Neil; au Québec, on ne jure pas, on sacre!), ni la prononciation, ni l'accent, ni l'articulation.

Le vrai joul, le seul, c'est de parler anglais en français; c'est d'utiliser des structures ou des mots qui ont l'air français, mais qui sont en réalité anglais. En ce sens, nos plus illustres «jouaux» se retrouvent parmi l'élite, comme Pierre Trudeau, Ronald Corey, ou certains journalistes qui s'empresent de pourfendre le «parler» québécois à chaque «opportunité», (voici mon premier joul). (...)

Le joul, vous en entendez constamment à la télévision, à la radio et vous en lisez régulièrement dans les journaux. Et il est d'autant plus pernicieux qu'il passe inaperçu. Lorsqu'un personnage dans un téléroman (beau mot joul) ou un film emploie un «sacre», tout le monde sait que c'est un sacre; dans les pièces de Tremblay, tout le monde sait que les personnages emploient une langue populaire, que l'on ne parle pas au bureau, ni aux nouvelles.

Voyez-vous, Mme O'Neil et M. Roux, il y a en français ce qu'on appelle des niveaux de langue, quatre pour être «spécifique» (autre beau joul très répandu): littéraire, correct, familier et populaire. Ne pas faire la différence entre ces niveaux relève de l'ignorance ou de la mauvaise foi. Tout le monde utilise les différents niveaux de langue et tout le monde sait que, de la même façon que le niveau populaire sonne faux dans le bureau du président de la compagnie, le niveau littéraire détonne, lorsqu'en est entre amis, autour d'une bonne table.

Le matin, lorsque vous vous apercevez qu'il n'y a plus de café, que les enfants n'ont pas «ramassé» la cuisine, la veille, que tout traîne dans la maison, qu'il tombe des clous et que, en arrivant dans la cuisine, vous vous cognez la tête sur le coin d'une porte d'armoire, dites-vous en langue littéraire:

«Oh là là! C'est vraiment terrible! Quelle douleur insoutenable! Je me demande qui a bien pu laisser cette porte ouverte!»

Ou dites-vous, en langage familier, sinon populaire:

«Sacra...! Quel mau... cave qui a laissé cette porte ouverte?»

Feu Pierre Boucher, le comédien, qui nous donnait des cours d'élocution à l'Université de Montréal, disait qu'avec certaines personnes, on doit s'épousseter les épaules pour faire disparaître la poussière de craie qui retombe de leurs paroles. Pierre Boucher faisait évidemment référence (autre



Mario Lemieux

joul très fréquent) au fait qu'on ne peut pas parler comme on écrit. J'ai une amie française, récemment arrivée ici, qui jure d'envoyer ses enfants à l'école française pour leur apprendre à parler correctement et qui emploie le mot «opportunité» à chaque «opportunité». Voyez-vous, Mme O'Neil, les «jouaux» ne sont pas toujours ceux qu'on pense.

Parlons maintenant du français, du génie de la langue française. Le français est une langue active, qui utilise des verbes actifs, des tournures actives. Le français déteste les tournures passives, dont raffole l'anglais. Si vous écoutez attentivement les nouvelles de 18h, à Radio-Canada, vous ne pourrez que constater le nombre effarant de tournures passives, belles juments anglaises qui batifolent et s'ébrouissent sous les apparences les plus françaises (Radio-Canada, ma chère!). (...)

Le sentiment d'infériorité de Mme O'Neil, et de M. Roux sans doute, est certainement celui des gens qui, lorsqu'ils vont en France, cherchent à faire disparaître ce «méchant» accent québécois, dont ils ont honte, et qui rougissent chaque fois qu'on leur dit «Vous êtes Canadiens?» Moi aussi, je rougis, mais de fierté blessée, et je corrige: «Je suis Québécois!». Votre sentiment de honte, je crois qu'on doit l'appeler déracinement, aliénation.

Pour ma part, je n'ai aucune honte, ni gêne à parler ma langue, en France comme ici. Je parle français, je ne parle pas le français de France, je parle le français d'ici, car je suis un homme d'ici. Et je n'ai que de l'admiration pour ce peuple québécois qui, il y a à peine 30 ans, sortait de la grande noirceur, et qui nous étonne aujourd'hui avec le Cirque du Soleil, Louis Lortie, Angèle Dubeau, nos écrivains, Bombardier (même Denise Poiré, comme à *Bouillon de culture*, lorsqu'elle a envoyé patre ces snobinards français qui préféraient le *cheese* au fromage dans leurs *Big Macs*), nos médailles olympiques, etc.

Ne pas voir le progrès immense réalisé au Québec en une génération, au point de vue de la langue, entre autres, relève de la mauvaise foi pure et simple, ou alors du fait de vivre dans un petit ghetto outremontais snobinard qui en veut à quelqu'un de ne pas être né à Paris. Cracher sur la langue des Québécois, c'est cracher sur nos parents, c'est avoir honte de nos parents parce qu'ils devaient travailler et élever 8, 10, 12 enfants au lieu de (faire semblant de) lire *Le Monde diplomatique*, tout en prenant le thé sur la rue Bernard. (...)

Rappelez-vous simplement les entrevues avec les joueurs de hockey, il y a 30 ans, et comparez avec des joueurs d'aujourd'hui, comme Mario Lemieux et Guy Carbonneau. Ces joueurs s'expriment très bien en français, mêmes s'ils ne s'expriment pas comme Bernard Pivot. Mais ils n'aiment pas *Bouillon de culture*, ils jouent au hockey. C'est sans doute leur faute, ou celle de leurs parents.

Barrage coûteux, monument inutile

YVON PAGEAU

Au milieu des concerts d'éloges entourant le 50^e anniversaire d'Hydro-Québec, Alain Dubuc, dans un récent éditorial, a été bien courageux de critiquer Hydro-Québec, qui rêve toujours de grands barrages. Il a bien raison. Car Hydro-Québec dispose d'une puissance nominale de 34 000 MW, dont la moitié utile sert au chauffage des espaces, l'hiver. C'est dire que 15 000 MW sont perdus, pendant 6 mois. Un exploit d'inefficacité énergétique.

La dette d'Hydro-Québec, en 1993, était de 33,5 milliards. En 1992, elle a coûté 3 milliards en intérêts seulement. C'est plus que tous les revenus (2,7 milliards) des 3 millions de clients résidentiels et agricoles. Comme SM3 coûtera, au bas mot, 2 milliards, il faudra hausser les tarifs. Comme Hydro-Québec sait que 70% de l'énergie consommée par le secteur résidentiel va

au chauffage, elle envisage de hausser le prix du kilowatt-heure, pendant l'hiver. Après nous avoir incités au chauffage électrique, maintenant que nous sommes des otages, on va nous faire payer le gros prix par grand froid. C'est du sadisme.

Pour atténuer sa demande de pointe l'hiver, Hydro-Québec a subventionné la bi-énergie, donc le mazout et le gaz naturel. Elle a aussi construit, à Bécancour, quatre centrales au gaz naturel (428 MW) qu'elle convertit en électricité avec un rendement de 50%. Un autre exploit d'inefficacité.

Si le gaz naturel entrerait un peu plus au Québec, on réglerait le problème des pointes, l'hiver. La planète ne s'en porterait pas plus mal, vu que plus d'un milliard de personnes, dans l'hémisphère nord, l'utilisent déjà. SM3 sera un beau monument, comme la papetière de Matane, qui a coûté 300 millions, qui a créé des emplois pendant sa construction, mais qui est fermée, depuis. Vive les élections!



John Smith: attaque fatale

La mort de Smith atterre le Labour

d'après AP et AFP
LONDRES

John Smith, le chef du Parti travailliste britannique — principal parti d'opposition —, a succombé hier matin à une crise cardiaque, a déclaré un porte-parole de l'hôpital où il avait été admis. Il était âgé de 55 ans. Le porte-parole du Parti travailliste, Dave Hill, a déclaré que les membres du Labour avaient été «stupéfaits» à l'annonce du décès.

Le premier ministre John Major (Parti conservateur) s'est dit «profondément choqué et attristé par le décès soudain de John Smith». Dans un communiqué publié par Downing Street, M. Major rappelle que John Smith et lui étaient «en politique ensemble depuis de nombreuses années. Il me manquera non seulement parce qu'il était un formidable opposant mais aussi parce que c'était un homme que j'aimais et que je respectais».

La reine Elisabeth a envoyé un message de condoléances et de sympathie à la veuve de John Smith, a annoncé Buckingham Palace.

Le chef adjoint du Parti travailliste, Margaret Beckett, et les autres dirigeants du Labour vont se réunir pour savoir «comment aller de l'avant à la lumière de cette tragédie», a déclaré le porte-parole travailliste. La Chambre des communes et la Chambre des Lords ont ajourné toutes leurs activités prévues hier.

John Smith, un avocat écossais, représentait l'aile droite du Labour. Il avait succédé à Neil Kinnock à la tête du parti en juillet 1992. John Smith, un homme plutôt modéré et à l'allure rassurante, avait occupé le poste de secrétaire au Commerce en 1978 et 1979, dans le cabinet de James Callaghan. Ce gouvernement est le dernier cabinet travailliste qu'il ait connu la Grande-Bretagne. John Smith avait déjà été victime en 1988 d'une crise cardiaque, qui lui avait presque été fatale. Il avait alors perdu du poids et faisait, depuis, des exercices physiques réguliers. Il affirmait s'être complètement remis de cette crise cardiaque. Fils d'un directeur d'école, John Smith avait grandi dans le village de Ardrishaig, dans l'ouest de l'Écosse. Il avait rejoint le Parti travailliste dès l'âge de 14 ans, fait des études d'avocat à l'Université de Glasgow et avait exercé cette profession jusqu'à sa première élection au Parlement en 1970. John Smith était marié et père de trois filles.

La succession du chef du Parti travailliste britannique, John Smith, risque de faire resurgir les anciennes divisions au sein d'une formation qui a le vent en poupe. Ce décès survient alors que le Labour peut se réjouir de son score plus qu'honorifique et de la déroute des conservateurs au pouvoir, lors des municipales de la semaine dernière. Dans les sondages, il dispose d'une avance de 25 points sur les Tories et devrait enregistrer des gains notables lors de cinq élections partielles et du scrutin européen du mois prochain.

Mais la disparition de l'architecte du «recentrage» du Parti travailliste pourrait relancer la lutte au sein de la formation de gauche entre modernistes et traditionnalistes, qui avait tourné ces derniers mois en faveur des premiers nommés. Deux hommes sont donnés favoris pour la succession: Tony Blair, porte-parole du parti pour les Affaires intérieures, et Gordon Brown, chargé au Labour des questions économiques. Tous deux, comme John Smith, appartiennent à l'aile centriste du parti. Tous deux, comme Smith, sont écossais. Ils pourraient toutefois trouver sur leur route un troisième candidat: John Prescott, responsable de l'Emploi et porte-parole de l'aile gauche du parti.

Le Sénat gifle Bill Clinton au sujet des armes à la Bosnie

50 sénateurs contre 49 souhaitent armer les Musulmans

d'après AFP, AP et Reuter
WASHINGTON

Le sénat américain a lancé un avertissement sur la Bosnie hier, votant la levée unilatérale par les États-Unis de l'embargo sur les armes imposé par les Nations unies contre l'ex-Yougoslavie.

Présenté par le leader de la minorité républicaine, Robert Dole, sénateur du Kansas, le texte décidant une levée unilatérale de l'embargo sur les armes à l'encontre de l'ex-Yougoslavie a été voté par 50 voix (37 républicains et 13 démocrates) contre 49 (42 démocrates et 7 républicains).

Pour pouvoir avoir force de loi, il doit encore être adopté par la chambre des représentants, ce qui est peu probable. Il n'y a «aucune chance que ce texte devienne une loi», a estimé le leader de la majorité démocrate, le sénateur du Maine George Mitchell.

Même dans une telle hypothèse, M. Clinton aurait la possibilité d'opposer son veto au texte, le Congrès ne pouvant alors passer outre qu'à la majorité des deux tiers, ce qui semble impossible à en juger par l'étroitesse du vote.

Le président soutenait un amendement présenté par M. Mitchell, également approuvé par 50 voix (toutes démocrates) contre 49. Ce texte préconise une le-

vee de l'embargo mais de manière multilatérale, c'est-à-dire s'il y a consensus parmi les États-Unis et leurs alliés. Dans les faits, cela revient à exclure une telle action.

L'an dernier, les pays non-alignés et musulmans avaient présenté au Conseil de sécurité de l'ONU un projet de résolution en faveur d'une levée de l'embargo au profit du gouvernement de Sarajevo, mais il n'avait recueilli que six voix sur 15, dont celle des États-Unis.

Le Conseil de sécurité de l'ONU avait adopté la résolution 713 imposant un embargo général sur les armes aux six républiques de l'ex-Yougoslavie le 25 septembre 1991.

Le président Clinton, qui est personnellement favorable à la levée de l'embargo pour que les Bosniaques puissent, selon lui, se défendre contre l'«agresseur serbe», était opposé à toute action unilatérale. Il souhaitait toutefois éventuellement convaincre les autres membres du Conseil de sécurité.

La levée unilatérale votée par le sénat risquerait, si elle était ratifiée par la Chambre, de le pousser à la confrontation avec l'Europe et la Russie, qui estiment que cette levée de l'embargo ne ferait que renforcer les combats, avec tous les risques de généralisation que cela implique.

Au siège des Nations unies à New York, un diplomate européen a estimé qu'en cas de présentation devant le Conseil de sécurité d'un projet de résolution en vue d'une levée de l'embargo sur les armes, ce texte n'obtiendrait pas le minimum des neuf voix sur quinze requises.

Et s'il y avait la moindre possibilité d'adoption, la Russie opposerait certainement son veto, a ajouté ce diplomate qui siège au Conseil de sécurité.

De son côté, le ministre français des Affaires étrangères, M. Alain Juppé, en visite à la Maison Blanche, a minimisé la portée du vote du sénat américain.

«J'ai l'impression que c'est un message à usage interne, car les deux amendements qui ont été adoptés (par le sénat) se contredisent. J'ai pu percevoir lors de mes contacts que la chambre des représentants n'avait pas l'intention de voter une mesure contraignante», a commenté M. Juppé à l'issue d'un entretien avec le chef de la majorité démocrate au sénat, George Mitchell.

«Mon entretien ce matin avec le président (Bill Clinton) et hier avec le secrétaire d'État (Warren Christopher) m'ont renforcé dans l'idée qu'une levée unilatérale de l'embargo n'était pas dans «les intentions de la diplomatie américaine», a ajouté M. Juppé.



Un hélicoptère des Nations unies survolait hier Sarajevo, hier, où l'on rapporte des infractions serbes à l'ordre de démilitarisation.

PHOTO REUTER

Les agents palestiniens prennent la place des Israéliens à Jéricho

d'après Reuter et AFP
PONT ALLENBY, Jordanie

L'avant-garde des policiers palestiniens chargés d'assurer la sécurité intérieure de la zone autonome de Jéricho a franchi hier le pont Allenby, sur le Jourdain, pour aller relever l'armée israélienne après 27 ans d'occupation.

«D'ici mardi, nous espérons être sous la juridiction totale de la police palestinienne dans la bande de Gaza et à Jéricho», a déclaré Marouane Kanfani, conseiller du président de l'OLP, Yasser Arafat, avant qu'une vingtaine d'officiers franchissent le pont devant une forêt de caméras.

Trois véhicules tout-terrain et une ambulance battant pavillon palestinien les ont accompagnés à Jéricho où ils devaient préparer l'arrivée dans les heures qui suivent de 300 de leurs collègues.

Quelque 450 autres anciens soldats de l'Armée de libération de la Palestine (ALP) recyclés en policiers en Irak doivent pénétrer à leur tour dans la zone de Jéricho aujourd'hui.

Marouane Kanfani prévoit que la «Force de sécurité nationale palestinienne» sera totalement à pied d'œuvre à Jéricho d'ici ce soir.

Le transfert des pouvoirs de police entre militaires israéliens et policiers palestiniens à Jéricho comme à Gaza est prévu par l'accord signé au Caire la semaine

dernière par Yasser Arafat et Yitzhak Rabin.

À Gaza, les policiers palestiniens avaient commencé à arriver mardi et ils devraient être 1800 avant ce soir.

La police palestinienne comptera 9000 membres au total et Yossi Sarid, ministre israélien de l'Environnement, a estimé que le transfert d'autorité sera achevé le 18 mai.

Régagner la patrie est un moment d'intense émotion pour nombre de ces soldats palestiniens qui reviennent sous l'unique forme de la police.

«Je reviens dans mon pays avec les cheveux blancs mais je me sens comme un enfant qui cherche avidement sa mère», confie le lieutenant Abou Hassan, qui avait quitté Jéricho lorsqu'il était enfant et a aujourd'hui 47 ans.

Comme lui, les 300 policiers choisis pour entrer hier les premiers à Jéricho sont des anciens de la guérilla contre Israël et sont pour la plupart quadragénaires.

Par ailleurs, le principal dirigeant nationaliste des territoires occupés, Fayçal Hussein, ainsi que cinq autres personnalités de ces territoires, ont accepté de faire partie de l'autorité palestinienne appelée à gérer l'autonomie à Gaza et Jéricho, a-t-on appris hier de source palestinienne responsable à Tunis.

M. Hussein, réticent au départ, a fini par donner son accord au chef de l'OLP Yasser Arafat, lors

d'une réunion commune mercredi soir à Tunis de membres du Comité exécutif de l'OLP (CE-OLP) et de personnalités des territoires, pressenties pour faire partie du «gouvernement» intérimaire d'autonomie, a-t-on ajouté de même source.

Cette équipe dirigeante doit être composée de 24 membres, dont 15 des territoires, et présidée par M. Arafat.

Le chef de l'OLP a poursuivi hier à Tunis les consultations engagées depuis plus de dix jours pour la formation de cette équipe dont l'installation à Jéricho est prévue le 25 mai par l'accord final d'autonomie signé le 4 mai entre Israël et l'OLP.

Samir Ghoché, membre du CE-OLP qui a participé à la réunion de mercredi soir, a confirmé à Tunis qu'outre M. Hussein, cinq autres personnalités des territoires, pour la plupart membres du Fatah que dirige M. Arafat, ont jusqu'à présent accepté formellement d'entrer dans le futur pouvoir d'autonomie.

Il s'agit de Zakaria al-Agha, médecin, chef du Fatah dans la bande de Gaza, Freih Abou Mideen, président de l'ordre des avocats à Gaza, Ryad al-Zaanoun, médecin, chef du Conseil de la santé à Gaza, ainsi que Elias Freij, maire de Bethléem en Cisjordanie occupée, et Abdel Aziz al-Haj Ahmad, un déporté ayant regagné dernièrement les territoires.

Le Nord est décidé à faire plier le sud au Yémen

d'après Reuter
SANAA

Les combats se sont poursuivis hier au Yémen pour la neuvième journée consécutive et les dirigeants du Nord paraissent déterminés à faire plier leurs adversaires sudistes malgré les efforts diplomatiques déployés pour mettre fin au conflit.

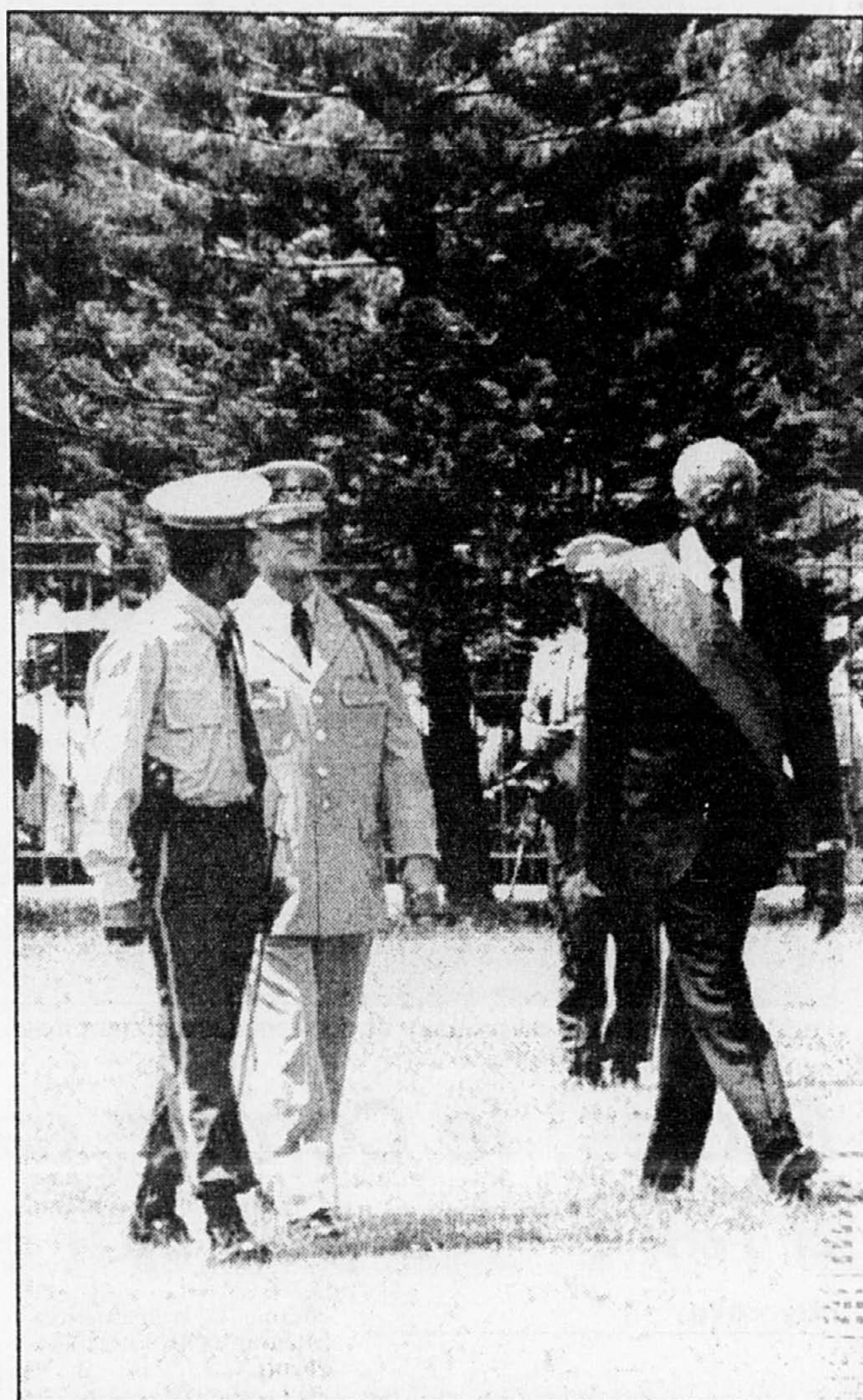
Les deux parties ont fait état de violents combats en différents points de la frontière et ont toutes deux déclaré s'être emparées de la ville stratégique de Dhalea, à un centaine de kilomètres au nord d'Aden. Aucune information indépendante relative aux combats n'est pour l'instant disponible.

Les dirigeants militaires sudistes du Yémen ont adressé hier une menace au président Ali Abdoullah Saleh, invitant les Yéménites du nord vivant à proximité des résidences officielles du chef de l'État et de ses proches à déménager pour des lieux plus sûrs. La menace, diffusée par radio Aden, s'applique aux résidences présidentielles des villes du nord: Sanaa, Taiz et Houddaidah.

Confrontées à une relative impasse sur le plan militaire, les deux parties ont intensifié leurs contacts diplomatiques pour s'assurer le soutien des pays arabes et des États de la région. Une délégation de la Ligue arabe s'est rendue mercredi à Sanaa pour tenter d'obtenir un cessez-le feu. Les

deux parties se disent heureuses de rencontrer des médiateurs, mais le Nord rechigne à signer une trêve qui permettrait aux dirigeants du Sud de continuer à contrôler Aden, défiant ainsi le président Ali Abdoullah Saleh.

Par ailleurs, selon des journalistes occidentaux en poste à Sanaa, les forces nordistes progressaient lentement à la frontière au niveau de Dhalea et auraient effectué une légère percée à cet endroit mercredi. Des responsables militaires du Sud-Yémen avaient déclaré au même moment avoir repoussé une 10^e attaque des forces nordistes à Dhalea. L'armée du Nord tente visiblement de prendre en tenaille Aden, des combats s'étant également déroulés, selon



Le nouveau «président» haïtien Émile Jonassaint (à d.) a passé la garde en revue hier sous l'oeil du général Raoul Cédras (au c.).

Le président illégal d'Haïti, Émile Jonassaint, en quête de ministres

d'après AFP
PORT-AU-PRINCE

Le président illégal et provisoire d'Haïti, Émile Jonassaint, menait des consultations intensives hier pour la formation d'un gouvernement, malgré la condamnation unanime de son élection mercredi par la communauté internationale.

Selon des sources bien informées, les démarches de M. Jonassaint, président de la Cour de cassation de 81 ans, seraient entravées par de fortes pressions américaines sur les ministres pour les dissuader.

Washington, Paris, Ottawa et toutes les autres capitales impliquées ont immédiatement déclaré que, huit ans après la chute de la dynastie Duvalier en 1986, le père Jean-Bertrand Aristide restait le seul président légitime et démocratiquement élu.

L'élection de M. Jonassaint par un groupe de sénateurs non-reconnus par la communauté internationale et le soutien d'une trentaine de députés, est «illégal», selon un résumé des communiqués diffusés à travers le monde.

En Haïti, le premier ministre démissionnaire Robert Malval s'est également élevé contre «l'acte illégal d'une fraction du parlement menaçant la souveraineté nationale», et menée par ceux-là même qui ont la charge de la défense.

Le ministre de l'Éducation nationale, M. Victor Benoit, également responsable du Congrès des mouvements démocratiques (KONAKOM, une des deux branches rivales du socialisme haïtien) a aussi condamné le caractère illégal du gouvernement, précisant que «devant une situation de force, il ne se rendrait pas à son

ministère et resterait à la maison en tant que citoyen».

Le bloc socialiste à la chambre des députés (formé des élus du PANPRA, Parti nationaliste progressiste révolutionnaire haïtien, l'autre branche rivale du socialisme haïtien), partisan d'un compromis politique pour résoudre la crise, n'avait pas assisté à la nomination de M. Jonassaint.

La satisfaction régnait, par contre, au sein des formations hostiles au président Aristide, tel le parti Mobilisation pour le développement national (MDN) de M. Hubert de Ronceray. Ce dernier a estimé que la nomination de M. Jonassaint était «un acte patriotique et décisif pour affronter tous les défis dressés contre nous par la communauté internationale».

Par ailleurs, le ministre français des Affaires étrangères, M. Alain Juppé, a déclaré hier à Washington que la France n'était «sûrement pas» prête à participer à une intervention militaire en Haïti. M. Juppé a renouvelé la condamnation «sans appel» par Paris du «régime militaire qui usurpe le pouvoir».

Les États-Unis ont brandi ces derniers temps la menace d'une opération militaire en Haïti, en soulignant à plusieurs reprises qu'ils n'excluaient aucune option pour résoudre la crise.

«J'ai confirmé (au président Bill Clinton) qu'il n'était pas pour nous question d'une intervention militaire pour aller chasser les militaires d'Haïti», a déclaré M. Juppé à la presse à l'issue d'un entretien à la Maison Blanche. «Cela me semble d'ailleurs aussi la démarche américaine», a ajouté le ministre français, précisant que le problème d'Haïti avait été abordé par le président des États-Unis.

les deux parties, à l'ouest et à l'est de la ville.

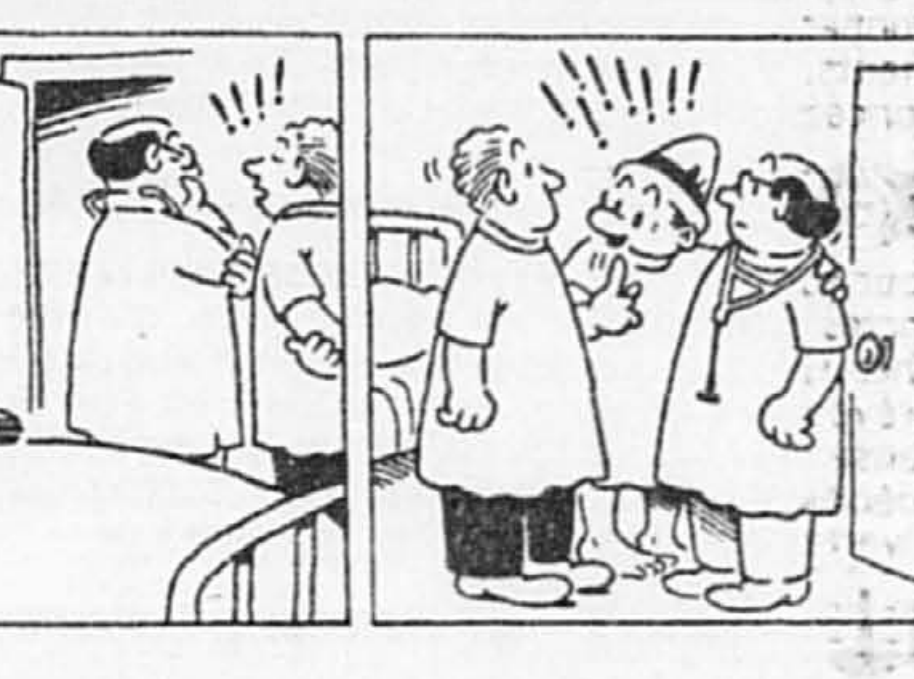
Les nordistes ont affirmé avoir neutralisé une brigade mécanisée sudiste stationnée à Kharaz, à 130 km à l'ouest d'Aden, non loin du littoral de la mer Rouge. Les sudistes ont de leur côté indiqué avoir abattu, dans le secteur, trois avions ennemis, coulé un navire de guerre et repris l'initiative dans ce secteur du front.

Les sudistes ont enfin annoncé la «reprise» de la ville de Zanjabar, chef-lieu du gouvernorat sudiste d'Abyane, située à une soixantaine de km à l'est d'Aden, reconnaissant ainsi implicitement l'avoir perdue ces derniers jours. «Nous sommes en route

pour Zanjabar qui vient d'être libérée», a lancé, euphorique, un journaliste alors que la télévision d'Aden diffusait des images de véhicules militaires sudistes faisant mouvement vers la ville.

[illegible]

GARFIELD **FERDINAND**



Les Parapluies du Diable

même exagéré certains faits et je la sentais frémir. A la fin de mon récit, elle m'avait dit: «Pauvre petit, j'comprends pas ta mère. Moi, je serais incapable de faire ça à Jean-Louis!» Ida avait semé? Elle allait récolter! Il aurait suffi d'une caresse, d'un mot tendre et gentil pour que jamais, je ne dévoile son secret. Je n'ai rien eu ? Je ne l'ai pas ménagée! Je regrettais un peu d'avoir tout dit, d'avoir exagéré, mais mon coeur n'était plus qu'un outil dans mon corps d'enfant insoumis. «Voilà ce que tu avais fait de moi, maman, au moment le plus important de ma vie, à l'âge où un enfant a soif... de sentiments!»

Obsédé par le retour éventuel, je ne me rappelle même plus du cadeau que j'avais reçu à Noël. Ce qui prouve que le tourment l'emporte sur les joies. Maurice était également songeur et nous n'étions là que depuis vingt-quatre heures. J'ai souvenance d'avoir assisté à la messe de minuit à St-Vincent-Ferrier et d'avoir entendu Ju-

— Fais donc c'que tu voudras, mais viens jamais brailier dans mes bras...

— Comme si j'l'avais déjà fait! Ah! pis, on arrête ça là, o.k. m'man?

Ma mère n'ajouta pas un mot. Elle le bouda pendant une heure pour ensuite ne plus se reténir de lui dire:

— On dirait que t'as hâte de sacrer ton camp d'la maison, toi...

Jean-Pierre, sans lever les yeux marmonna...

— Ca s'peut, la mère, ça s'peut... pour un maudit paquet d'raisons!

Au souper du jour de l'An, Jean-Pierre arriva avec sa Sophia, crétée comme une actrice pour l'occasion. Plus belle qu'elle, ça s'pouvait pas! On aurait dit Maureen O'Hara en personne dans Sinbad le Marin. A son doigt, on pouvait voir scintiller le diamant que Jean-Pierre lui avait remis dans un écrin de velours rouge. Toute la famille était réunie pour le banquet. Tante Jeanne, son mari, ses enfants, mon père également. Ma tante félicita Sophia en rari-

— Le temps passe, Maurice. Y penses-tu des fois?

— J'ai rien qu'ça dans la tête. Je jongle, j'ai pas envie de r'tourner là.

— Moi non plus, mais qu'est-ce qu'on pourrait faire?

— J'sais pas encore, mais moi, j'rentre pas. Rien qu'à y penser, le coeur me lève.

— Pourquoi qu'on s'pousse pas chez tante Jeanne? Peut-être qu'elle nous garderait, elle?

— Ben non, elle est même pas venue nous voir. Elle a toujours «sa poupée» qui s'pend à son cul!

— Moi, j'suis certain que la mère de Jean-Louis me prendrait si je lui demandais...

— Tu penses que la mère te laisserait faire? T'as un tarot d'fêlé, Michel?

— A moins que la mère de Sophia...

— Non, non, arrête de rêver, j'avais lui dire en pleine face à la mère qu'on y r'tourne pas. Si ça marche pas, moi, j'crisse mon camp d'icitte!

Aïol, une abasourdissement d'fêlé...

lien nous dire qu'il avait vu le Père Noël à quelques coins de rue. Comme si nous étions encore aux couches, Maurice et moi! Comme si après le gars aux boutons, l'enfer de l'orphelinat, je croyais encore au bonhomme vêtu de rouge avec sa barbe et ses rennes. Pauvre idiot! Pauvre Julien qui ne réalisait pas que ses p'tits frères étaient devenus des hommes en moins de trois mois dans une baignoire avec des grosses culottes de lin. Pauvre Julien qui jouait si bien Chopin dans la cave sans savoir que nous avions exploré le monde des... immondices. Julien qui savait peut-être moins que nous à quoi servait ce qu'on avait entre les deux jambes!

— La mère! Sophia et moi, on se fiance au jour de l'An!

Ida faillit tomber à la renverse. Elle devint livide, les paupières battantes...

— Voyons, Jean-Pierre, pas à 18 ans! T'es pas sérieux, c'est une farce...

— Non, non, j'ai déjà sa bague. T'en fais pas, m'man, on fait pas d'party. Des fiançailles, c'est juste une promesse. On se mariera pas avant deux ans.

— Mais t'en as pas connu d'autres mon grand, donne-toi une chance...

— C'est elle que j'aime, la mère. On se fiance et ses parents sont d'accord avec l'idée.

— Ses parents, ses parents... pis moi, j'ai pas mon mot à dire là-dedans?

— Non, m'man, parce que ça servirait à rien. J'travailles, j'paye ma pension, j'ai mon char, pis j'l'aime. J'pense pas avoir besoin de permission.

— En as-tu parlé avec ton père au moins?

— Lui? C'est le dernier de ses soucis. De toute façon, il l'aime bien, Sophia.

— On sait ben, en autant que c'est pas une femme comme moi...

— Commence pas ça, m'man, pas dans l'temps des Fêtes, au moins. Pis, laisse-moi vivre ma vie.

Alors, une chance qu'elle l'entend pas. J'gar sacré, Maurice...

La mort dans l'âme, je sentais qu'une autre bombe venait de s'amorcer.

Par un curieux hasard, le lendemain, comme si elle s'en doutait, ma mère était tombée malade. Une migraine, une piqûre, la main sur le foie, les pets qui sortaient comme des pétards de sa gaine... Un cas pour le docteur Lamer! Était-ce une simulation parce que le délai se terminait? Était-ce parce que son grand s'était fiancé et qu'elle sentait qu'elle le perdrait? Était-ce parce qu'elle était sans nouvelles de mon père depuis quatre jours? Qu'en savions-nous, sinon que c'était toujours quand elle se retrouvait seule avec sa marmaille que ma mère avait des maladies... subites! Comme pour ajouter de l'huile sur le feu, Maurice lui avait dit:

— Michel, viens voir le nouveau voisin.

— Qu'est-ce qu'il a, j'le vois, j'lai vu hier.

— C'est une «moumoune» un «fifi...»

— Pourquoi tu dis ça, tu l'connais même pas.

— Niaisieux, réveille! C'est un patineur de fantaisie!

Voilà comment le grand Armand, un frisé de 20 ou 22 ans était perçu dans le temps de la guerre, parce qu'il faisait des pirouettes sur la glace avec des patins de fille de couleur noire. Pour Janine, la patineuse aux patins blancs, ça allait, pas pour lui. Il était et je m'en rappelle, la risée de toute la rue. En 1944, les patineurs de son calibre n'étaient pas des espoirs olympiques, mais des tapettes. Dure époque pour ces pionniers qui, de nos jours, sont des sportifs, des médailles d'or ou d'argent. Armand en a sué... dans le temps. J'égaraï mon frère de son jugement, de son mépris des gens et lui demandai:

à suivre

 **Les Éditions LOGIQUES**

1225, rue de Condé
Montréal, (Québec) H3K 2E4
Tél.: 933-2225

Le retour de Winnie

d'après AFP

JOHANNESBURG

■ La nomination comme ministre adjoint des Arts, de la Culture, des Sciences et de la Technologie de Winnie Mandela consacre le retour de l'épouse séparée du président Nelson Mandela sur la scène politique sud-africaine.

Cette nomination apparaît toutefois davantage comme une reconnaissance de sa faculté de renaître de ses cendres et de reprendre le contrôle d'une organisation importante de l'ANC, la Ligue féminine de ce mouvement, que comme une faveur que lui aurait faite le président Mandela dont elle est séparée.

Figure charismatique des masses militantes de l'ANC, Winnie Mandela avait été marginalisée à la suite de la séparation de son mari, de son inculpation d'enlèvement et de violences, et de sa démission consécutive de ses postes de responsabilité au sein de l'ANC au milieu de rumeurs de corruption et d'une liaison avec un jeune avocat.

Winnie Mandela avait été chassée de l'ANC après qu'elle eut été mêlée à l'enlèvement de quatre jeunes gens de la cité noire de Soweto, dont l'un devait mourir en décembre 1988. Son garde du corps Jerry Richardson a été jugé responsable du meurtre d'un adoles-



Winnie Mandela: pas ministre mais des pouvoirs

cent de 14 ans, Stompie Moekeetsi Sepele, au domicile de M^{me} Mandela à Soweto et condamné à mort pour cela.

La militante noire devait être réhabilitée en 1990, lorsque son mari fut libéré après 27 ans de réclusion, mais l'affaire de l'enlèvement devait resurgir et Winnie Mandela, son chauffeur et l'un de ses amis jugés coupables d'enlèvement et de violences. La Cour suprême l'a condamnée à six ans de prison, mais sa peine a été commuée en amende de 15000 rands (4500\$US) par la Cour d'appel en juin.

Elle avait, après ces décisions de justice, été évincée de ses postes de responsabilité au sein de l'ANC en 1992, à la suite d'accusations selon lesquelles elle avait une liaison avec un jeune avocat et qu'elle s'était rendue coupable de corruption et de mauvaise gestion du département des Affaires sociales de l'ANC. Mais, ses détracteurs avaient compté sans l'énergie et la détermination de M^{me} Mandela à contrer les tentatives visant à la marginaliser.

Misant sur l'appui des jeunes militants de l'ANC, elle s'est consacrée à l'amélioration des conditions de vie quotidienne dans les cités noires, ce qui l'a progressivement ramenée sur le devant de la scène. Elle a poursuivi son ascension en se faisant élire le 8 décembre 1993 à la tête de la puissante Ligue féminine de l'ANC, position qui semble lui avoir servi de tremplin pour obtenir un poste de vice-ministre.

Bien que ne faisant pas partie du gouvernement — les ministres étant seuls autorisés à participer aux réunions du cabinet —, sa forte personnalité et le large appui populaire dont elle bénéficie sont susceptibles de l'amener à jouer un rôle actif au sein du nouveau gouvernement. Elle va «cohabiter» avec le ministre en titre des Arts Ben Ngubane, un médecin, ancien ministre de la Santé dans le gouvernement de l'ex-bantoustan du KwaZulu, dirigé alors par Mangosuthu Buthelezi, chef du parti zoulou Inkatha et naguère ennemi irréductible de l'ANC.



Un jour dans la vie d'un hôpital de Kigali...

d'après AFP et PC

KIGALI

■ Un obus tombe, huit enfants arrivent à l'hôpital du CICR de Kigali. Un petit garçon pousse des cris déchirants, le corps meurtri par les éclats. Un bébé d'un mois, couché dans une boîte en carton, a le visage criblé de petites coupures. Un autre enfant, le pied enveloppé dans une étoffe imbibée de sang. Les huit enfants, amenés hier à l'hôpital du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) de Kigali, étaient dehors quand un obus est tombé. Il n'y a aucun adulte avec eux, personne ne sait où sont leurs parents, ni s'ils en ont encore.

L'hôpital de campagne, installé depuis un mois par le CICR dans un pensionnat religieux du centre de Kigali, reçoit environ 90 blessés par semaine, explique l'administrateur médical André Musy. Il a actuellement environ 260 patients, dont une cinquantaine d'enfants. Au centre hospitalier de Kigali (CHK) bondé, situé un peu plus haut sur la colline, environ 1200 blessés civils sont soignés et «un très grand nombre de militaires», selon M. Musy.

Le CICR, qui gère son hôpital en collaboration avec Médecins sans frontières (MSF)-France, a également ouvert un centre de soins en province, près de Gitarama (environ 40 km au sud-ouest de Kigali). Il fournit aussi le CHK en médicaments et matériel médical, acheminés à Kigali par la route depuis le Burundi, ou par avion, quand l'aéroport n'est pas bombardé.

Dans le pensionnat changé en hôpital, des tentes ont été installées sur toutes les pelouses parce que les salles sont pleines. Certaines tentes sont réservées aux enfants, amputés, violés, battus,

blessés par balles, par des obus ou des coups de machette. Une petite fille n'a plus qu'un bras, un garçon une jambe, coupée en-dessous du genou. «Un jour, on nous en a amenés deux qui jouaient ensemble», se souvient René de MSF, logisticien chargé de remonter le moral à tout l'hôpital. «A l'un d'eux, ils avaient coupé les deux pieds, à l'autre les deux mains.»

Mais l'hôpital abrite aussi des blessés guéris, qui ne partent pas parce qu'ils ne savent où aller et risquent de se faire massacrer dehors. S'ils trouvent un refuge, ils s'en vont. Sinon, le CICR ne les chasse pas. Sur les murs des bâtiments du pensionnat, des panonceaux fléchés indiquent la direction des abris, déjà utilisés à plusieurs reprises pendant les bombardements.

Par ailleurs, le Haut Commis-

saire des Nations unies aux droits de l'Homme, José Ayala Lasso, a obtenu hier à Kigali l'accord des forces armées rwandaises pour la libération prochaine de milliers de détenus, a déclaré le porte-parole de l'ONU à Genève. Selon le porte-parole, M. Ayala Lasso «s'attend à une libération prochaine» vers des zones sûres de milliers d'«otages de la violence», détenus à Kigali et dans un stade, après avoir reçu des assurances du chef des forces armées gouvernementales Augustin Bizimungu et du directeur de cabinet de la défense, le colonel Bagozora. Ces personnes ont cependant indiqué que l'accord des milices hutues était nécessaire.

Par ailleurs, le Canada apportera une aide alimentaire supplémentaire aux réfugiés rwandais par l'entremise du Comité international de la Croix-Rouge

(CICR), a déclaré hier à Nairobi Christine Stewart, secrétaire d'État à l'Amérique latine et à l'Afrique. La contribution canadienne (haricots jaunes), qui s'élève à 1 million\$, servira à fournir des vivres aux réfugiés rwandais en Tanzanie, au Burundi, en Uganda et au Zaïre ainsi qu'aux personnes déplacées au Rwanda.

Cette nouvelle contribution vient s'ajouter à l'aide alimentaire (haricots et farine) déjà acheminée la semaine dernière. L'aide alimentaire et d'urgence fournie par le Canada au Rwanda depuis le début du conflit représente au total quatre millions de dollars. De plus, un contingent des Forces armées canadiennes, basé à Nairobi, effectuera des vols de secours d'urgence à Kigali, la capitale du Rwanda.

Les Dominicains redoutent la violence

d'après AFP

SANTO DOMINGO

■ Les partis politiques dominicains ont lancé hier un appel à leurs partisans, quatre jours avant les élections présidentielles de lundi prochain, afin que ces derniers cessent de recourir à la violence. La campagne électorale a en effet été des plus agitées et la violence a fait à ce jour une trentaine de morts.

Les principaux partis politiques de la République dominicaine, le Parti républicain social chrétien (PRSC, au pouvoir) et le parti d'opposition, le Parti révolutionnaire démocratique (PRD), se sont mis d'accord pour lancer cet appel au calme alors qu'au-

jourd'hui et demain ils tiendront leurs grands rassemblements de clôture de la campagne à Santo Domingo.

C'est le recteur de l'université catholique Madre y Maestra, M^{re} Agripino Nunez Collado, qui a communiqué l'appel des partis politiques après avoir été le promoteur d'un Pacte de civisme signé mardi par ces mêmes partis dans le but d'éviter que soient commis des actes de violence.

Les partis ont également accepté de retirer toute la publicité négative et agressive qui a envahi les médias pendant la campagne électorale.

M^{re} Nunez a salué l'accord et a souhaité que les sympathisants des cinq autres partis politiques qui participent aux élections pré-

sidentielles suivent l'exemple des deux grandes formations de ce pays des Caraïbes.

Les candidats favoris pour remporter l'élection de lundi sont le président octogénaire Joaquín Balaguer, qui cherche à obtenir une seconde réélection, et le chef noir du PRD, M. Jose Francisco Pena Gomez.

Sont aussi dans la course l'ancien président Juan Bosch, du Parti de la libération dominicaine (PLD), Jacobo Majluta, du Parti Révolution indépendant (PRI) et le prêtre catholique Antonio Reynoso, à la tête d'une petite coalition de gauche.

Balaguer et Pena Gomez sont nez-à-nez, selon les sondages réalisés ces dernières semaines.

DÉPÊCHES

CROATIE

Assassinat

■ Cinq Croates ont été assassinés en bordure d'une zone contrôlée par les sécessionnistes serbes de Krajina et placée sous protection de Casques bleus de l'ONU, un incident de nature à compromettre sérieusement le processus de normalisation croato-serbe. Les cinq Croates ont été tués mercredi à Vukovje près de Daruvar (100 km à l'est de Zagreb), dans le Secteur-ouest, l'un des quatre secteurs de Croatie protégés par l'ONU, a indiqué hier la Force de protection de l'ONU (FORPRO-NU) dans un communiqué. Il s'agit de l'incident le plus grave depuis que les sécessionnistes serbes (contrôlant un quart du territoire de la Croatie) ont signé un accord de cessez-le-feu avec les autorités croates, le 29 mars à l'ambassade de Russie à Zagreb.

ÉTATS-UNIS

Choix

■ Bill Clinton s'apprête à faire l'un des choix les plus lourds de conséquences pour un président des États-Unis en nommant un nouveau juge à la Cour suprême, la plus haute institution judiciaire du pays, et un homme politique libéral — membre de son cabinet — tenait la corde devant deux juges. Le fait que M. Clinton

ait mis tant de temps avant de se décider reflète la gravité du moment. Nommés pour la vie, les neuf membres de la Cour suprême exercent, en effet, une influence considérable sur l'évolution de la société américaine, ce qui explique l'importance de chaque nomination. Au cours des dernières décennies, la cour a ainsi joué un rôle décisif dans la fin de la ségrégation raciale, l'émancipation politique des Noirs et la légalisation du droit à l'avortement, en 1973.

AFGHANISTAN

Combats

■ Au moins 60 civils ont été blessés durant des combats mercredi soir à Kaboul entre les troupes loyales au président afghan Burhanuddin Rabbani et les combattants moudjahidine rebelles, ont indiqué hier les hôpitaux. Le nombre des victimes civiles était cependant plus faible que d'habitude alors que les attaques des forces du Premier ministre intégriste Gulbuddin Hekmatyar et du général Ouzbek Abdul Rashid Dostam étaient concentrées mercredi soir dans l'est de la capitale afghane. Les artilleries de ces deux forces ont bombardé les lignes de front en soutien d'un assaut de leurs infanteries contre les troupes gouvernementales. Le front est redevenu calme hier.

Poursuite des combats au Nagorny Karabakh

d'après AFP

EREVAN

■ Les combats se poursuivaient hier autour du Nagorny Karabakh, territoire azerbaïdjanais peuplé d'une majorité d'Arméniens, alors que des informations contradictoires circulaient sur une nouvelle proposition de cessez-le-feu entre les belligérants.

Selon des sources du ministère russe des Affaires étrangères, un accord de cessez-le-feu avait été conclu mercredi entre les ministères de la Défense arménien et azerbaïdjanais, ainsi que les forces du Nagorny Karabakh. Cet accord aurait dû entrer en vigueur hier.

Toutefois, le service de presse des forces du Nagorny Karabakh, interrogé par l'AFP, a affirmé que seul un échange par télécopie de propositions sur un éventuel cessez-le-feu avait eu lieu mercredi. Le ministère de la Défense arménien a de son côté affirmé que Erevan n'était en aucun cas partie prenante à une éventuelle décision.

Selon les forces de défense du Nagorny Karabakh, les troupes azerbaïdjanaises ont lancé hier matin une offensive, précédée

d'intenses bombardements d'artillerie, dans le secteur d'Agdam, ancien siège de l'état-major azerbaïdjanais à l'est du Nagorny Karabakh, sous contrôle arménien. Selon le ministère azerbaïdjanais de la Défense, cité par l'agence ITAR-TASS, les forces de Bakou étaient engagées hier dans des combats, durant depuis 24 heures, pour la reconquête de deux villages situés au nord du Karabakh.

Un porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères a encouragé hier toutes les parties à «un respect scrupuleux» de l'accord de cessez-le-feu, tout en affirmant que la situation sur le terrain, où de nombreuses promesses de cessation des combats ont déjà été violées, «conduisait à se poser des questions sur la volonté politique des dirigeants des différentes parties» à aboutir à un règlement pacifique.

Le conflit du Nagorny Karabakh a fait plus de 20000 morts depuis février 1988. Azerbaïdjanais et Arméniens n'avaient pas réussi à s'entendre aux derniers pourparlers de paix qui s'étaient tenus la semaine dernière sous l'égide de l'Assemblée interparlementaire de la CEI à Bichkek (Kirghizstan).

MONTEIL PARIS

à la Baie,
rue Sainte-Catherine ouest

Lotion pour tous les temps, pour le corps

Un épiderme toute douceur, de la tête aux pieds! Voilà ce que procure la Lotion pour tous les temps! Légère et protectrice, elle offre l'hydratation idéale pour tous les genres de peau. 240 ml. 25 \$



En exclusivité, la prime spéciale «Bases de beauté» contenant 7 pièces!

Dans une élégante pochette blanche, vous trouverez ces échantillons de luxe :

- Crème Skin Reform énergisante et fortifiante faisant partie du programme révolutionnaire de soins de la peau alpha hydroxyde de Monteil
- Démaquillant Combinaison
- Doux fond de teint liquide
- Rouge à lèvres Couleur Continuelle
- Protecteur teinté pour les lèvres Demi Teint Continuelle

À l'achat de 17 \$ ou plus de produits Monteil Paris, vous recevrez, sans frais, la prime «Bases de beauté».

Produits de beauté, rayon 240. Offre en vigueur jusqu'au 29 mai. Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.



LA BAIE

JOLIMENT AVANTAGEUX!

Compagnie de la Baie d'Hudson

André Pratte



Cappuccino, M. Roquet?

« Le prochain secrétaire général aura pour mandat principal l'amélioration des services aux citoyens, qui sont nos clients », a déclaré mardi le maire Jean Doré en présentant à la presse M. Louis Roquet, qui deviendra bientôt le grand patron des 12000 fonctionnaires de la Ville de Montréal. M. Doré a mis l'accent sur le mot CLIENTS: « Désormais, notre philosophie se résumera ainsi: qu'est-ce qu'on peut faire pour vous aider? »

Avant d'entrer en fonction, M. Roquet devrait aller prendre un café au restaurant Gagnon Le Croissantier, rue Jarry. La propriétaire, l'ancienne conseillère municipale Nicole Gagnon-Larocque, se ferait un plaisir de lui offrir un cappuccino. « Je ne suis pas l'experte ici, mais je l'ai fait avec cœur », lui dirait-elle en le lui apportant sur la terrasse.

La femme d'affaires en profiterait pour lui raconter ses récents démêlés avec les fonctionnaires municipaux, au sujet de sa terrasse justement. Et le nouveau secrétaire général réaliserait à quel point le « mandat principal » que lui a confié le maire sera difficile à remplir.

À l'approche du printemps, Mme Gagnon a eu l'idée d'ajouter une terrasse à son restaurant. Plan et photo à l'appui, elle a rencontré un ingénieur de la Division de la gestion du domaine public du Module de la voirie et de la circulation du Service des travaux publics (!).

Pour installer une terrasse sur le domaine public, il faut l'accord du Conseil municipal, ce qui prend toujours plusieurs mois. Mais comme la Ville veut favoriser l'installation de terrasses, elle accorde des « permissions provisoires », valides pour un été. Ce que fit le 12 avril l'ingénieur rencontré par Mme Gagnon.

Le premier mai, elle a fait monter la terrasse en respectant au millimètre près les dimensions fixées par la Ville. Investissement total: 10000 \$.

Le lendemain, des citoyens se sont plaints que la terrasse rendait la circulation impossible sur le trottoir. De fait, entre la structure et les carrés de terre entourant les deux arbres plantés devant le restaurant, il restait à peine un pied pour passer.

Vif comme l'éclair, le conseiller municipal André Berthelet, vieil adversaire politique de Mme Gagnon-Larocque, est intervenu pour faire révoquer la permission provisoire. Aussitôt dit, aussitôt fait: après inspection des lieux, un surintendant des Travaux publics ordonnait à Mme Gagnon de démanteler sa terrasse dans les trois jours. Sinon, « il m'a dit qu'il viendrait lui-même avec son crowbar! », raconte la restauratrice. Le lendemain, la Ville lui retirait le permis temporaire accordé deux semaines plus tôt.

« On aurait dû accepter de me parler, chercher un compromis », déplore Mme Gagnon. Réduire la largeur de la terrasse, par exemple. Et couvrir les carrés de terre d'un grillage. Mais pour les fonctionnaires, pas question de compromis. Et encore moins pour M. Berthelet: « Quoiqu'on fasse, le trottoir restera impraticable! ».

Du haut de son organigramme, la Ville est restée intraitable, arrogante, jusqu'à ce que Mme Gagnon, qui connaît la game, alerte les médias et obtienne une injonction provisoire interdisant l'enlèvement de sa terrasse. Comme par enchantement, les fonctionnaires ont rentré leur crowbar et sont devenus doux comme des agneaux. Hier, un compromis était en vue.

* * *

Il est certain que le fonctionnaire qui a accordé la permission provisoire aurait dû exiger que la terrasse soit plus étroite. Peut-être même aurait-il dû rejeter la requête de Mme Gagnon. Il a commis une erreur. L'erreur est humaine.

Ce qui est grave, c'est qu'une fois l'erreur faite, les bureaucrates en aient fait porter l'odieux à la commerçante. Là où il aurait fallu être poli et compréhensif, là où il aurait fallu traiter Mme Gagnon en CLIENTE, on l'a traitée en vulgaire SUJET.

Le RCM a fait beaucoup pour rapprocher l'appareil municipal des citoyens. Mais sous le secrétaire général Pierre Le François, l'accent a été mis sur les changements de structures. Il faut maintenant un changement de culture. Son cappuccino terminé, c'est à cela que devra s'atteler M. Roquet.

La CSN à l'heure du grand ménage

Les 22 conseils centraux et les neuf fédérations seront touchés

SUZANNE COLPRON

■ La CSN a entrepris hier la première étape du grand ménage de ses structures.

Réunis en plénière, au Palais des congrès de Montréal, les membres du 57^e congrès ont été appelés à se prononcer sur les paramètres de cette réforme qui fera l'objet d'un congrès spécial en février 1995.

Ils ont rapidement suspendu les procédures pour entamer une discussion libre.

La CSN propose de couper dans les 22 conseils centraux, de couper aussi dans les neuf fédérations et de redéfinir le poste de conseiller. Elle entend préciser les champs de responsabilité des conseils centraux et des fédérations.

tions et éliminer les doublages.

« C'est un débat récurrent à la CSN », dit Gerald Larose. « Nous en discutons depuis 1983. » Le dernier brassage de cartes sur le plan des structures remonte à 1968, rappelle celui qui a sollicité hier un sixième mandat de deux ans à la tête de la centrale.

« C'est le propre de toute organisation de revoir ses structures », ajoute M. Larose. « Appelons ça la réorganisation du travail ou la restructuration de l'entreprise. La CSN, tout en restant fidèle aux principes ancestraux qui guident son action, se demande comment les réactualiser pour les dix ou 15 prochaines années. »

La centrale reconnaît qu'elle a des problèmes d'organisation. Le premier est sans doute celui de la transmission de l'information et

des décisions qui se prennent dans les congrès, les conseils et les bureaux confédéraux. La CSN constate aussi un besoin de renouvellement de la formation professionnelle de ses salariés (ils sont 685), et des problèmes de doublement et de chevauchement.

Elle termine l'année avec un déficit de 833 000 \$. Et depuis 1991, le nombre total de cotisants a plafonné et même légèrement diminué en 1993. La moyenne de membres par syndicat a aussi diminué au fil des ans; elle était de 221 membres en 1967, elle est aujourd'hui de 100 membres. Et plus de la moitié (58 p. cent) de ses syndicats comptent moins de 50 membres.

« Nous voulons réorganiser le travail pour être mieux en mesure de répondre aux besoins actuels

et futurs de notre organisation », dit Gerald Larose.

Par ailleurs, c'est aujourd'hui que les élections au poste de président et de troisième vice-président auront lieu. M. Larose, comme on sait, affrontera le candidat Réjean Fleury, président du syndicat des travailleurs des épiciers unis de Métro-Richelieu. Céline Lamontagne, vice-présidente, aura aussi de l'opposition. Le président du syndicat de l'usine Expro, Marc Laviolette, se présente contre elle.

Les autres membres du comité exécutif de la CSN ont tous été réélus sans opposition hier. Il s'agit de Pierre Paquette, au poste de secrétaire général, de Léopold Beaulieu, au poste de trésorier, de Claudette Carboneau, à celui de vice-présidente, et de Roger Valois, également vice-président.

BLOC NOTES

Des bâtons dans les roues

■ « Daniel Johnson se comporte comme s'il était juge et partie; il refuse à la Commission des droits de la personne (CDP) le droit de vérifier s'il y a présence de discrimination chez les femmes du secteur public. » Vice-présidente à la CSN, Claudette Carboneau a dénoncé, hier, l'attitude du Conseil du trésor qui retarde le déroulement de l'enquête de la CDP sur la discrimination salariale. L'échantillon de l'enquête, qui a débuté en 1987, est composé de 418 personnes qui travaillent dans des établissements de santé. Le Conseil du trésor refuse toutefois l'accès à ces établissements à la CDP qui doit émettre des avis à comparaître.

La FTO remercie la CSN

■ La FTO a remercié, hier, les délégués de la CSN qui boycottent les services de restauration de Capital Traiteur, au Palais des congrès de Montréal. Prés de 350 travailleurs, à l'emploi de l'ancien traiteur, ont été mis à pied en janvier à la suite d'un changement de concessionnaire. Et par solidarité à l'égard de ces employés congédiés, la CSN refuse depuis lundi les services de restauration offerts par Capital Traiteur. Les délégués doivent sortir pour aller chercher leur café au Complexe Guy-Favreau...

Main dans la main

■ Dans le cadre de son 57^e congrès, la CSN propose de s'associer avec la FTO et la CEQ pour étudier la question de la réduction du temps de travail, de l'élimination du temps supplémentaire et du double emploi.

Le conflit est réglé chez Les Autobus Boucherville

GEORGES LAMON

■ Le conflit entre Les Autobus Boucherville et sa quarantaine de chauffeurs est réglé. Les chauffeurs membres de la section locale 501 des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce ont accepté à 80 p. cent, hier, une nouvelle convention collective de trois ans.

Les 4300 élèves de la Commission scolaire de l'Eau-Vive ont donc retrouvé dès ce matin leur

transport, au grand soulagement des parents qui, depuis le début de la grève il y a un mois, devaient véhiculer leurs enfants.

Dès 13 heures, hier la Commission scolaire de l'Eau-Vive avait été avisée du règlement et pouvait avertir les parents du rétablissement du transport des élèves.

Jean-Guy Provost, directeur des opérations et porte-parole des Autobus Boucherville, s'est dit content de ce règlement « à la satisfaction des deux parties ».

Il a rappelé que la semaine dernière, l'employeur avait présenté de nouvelles offres à ses 38 chauffeurs permanents et à ses cinq occasionnels, offre qui avait été refusée. Mercredi après-midi, de nouvelles offres patronales étaient entérinées par le comité de négociations du syndicat et soumises aux chauffeurs qui les ont acceptées. L'entente devra être signée au cours des prochains jours.

Réal Michelin, négociateur syndical des TUAC, s'est dit satis-

fait du règlement, d'autant que les syndiqués n'ont pas perdu leurs droits acquis. Il a cependant tenu à rappeler qu'une centaine de points restaient encore en litige au moment des négociations.

La convention d'une durée de trois ans comporte une hausse de 1,8 p. cent la première année avec effet rétroactif à juillet 1993. À la fin juin 1994, si la Commission scolaire augmente le coût des contrats de transport, les syndiqués obtiendront une hausse identique à celle de 1993.

OUVERTURE DES MAGASINS À 8 H 30!

DE 8 H 30 À 10 H 00

PAS DE TPS* SUR PRESQUE TOUT!

*Nous donnons un rabais équivalant à la TPS.

Exceptions:
Liz Claiborne, produits de beauté, fragrances, produits de pharmacie, gros électroménagers, meubles et restaurants.

DE 8 H 30 À 10 H 00

40 % DE RABAIS
★JEANS OUTLINE POUR FEMME
Tailles 26 à 34. Ord. 29,99 \$.
Solde d'un jour 17,99 \$ ch.
Tenues en jean, rayon 466.

DE 8 H 30 À 10 H 00

25 % DE RABAIS
★VESTONS VARIATIONS POUR JEUNE FEMME
Ord. 39,99 \$.
Solde d'un jour 29,99 \$ ch.
Tenues junior, rayons 813 et 470.

DE 8 H 30 À 10 H 00

30 % DE RABAIS*
★COLLANTS FINS EN PAQUET ÉCONOMIQUE
Diaphanes, diaphanes soyeux, culotte de maintien, tailles fortes, etc.
*Sur le prix ordinaire.

DE 8 H 30 À 10 H 00

50 % DE RABAIS*
★SOUS-VÊTEMENTS, TENUES DE NUIT ET CHAUSSETTES DE FIN DE SÉRIE POUR HOMME
*Sur le prix ordinaire.
Le choix varie selon le magasin.

DE 8 H 30 À 10 H 00

BAY CLUB ET PRINCIPES POUR ELLE
Blouses, pantalons et jupes.
Ord. 29,99 \$ à 45 \$.
Dernier prix 14,99 \$ et 19,99 \$.
Solde d'un jour 7,49 \$ et 9,99 \$ ch.

DE 8 H 30 À 10 H 00

40 % DE RABAIS
★MEUBLES DE BUREAU POUR LA MAISON
Ord. 39,99 \$ à 99,99 \$.
Solde d'un jour 27,99 \$ à 69,99 \$ ch.
Le choix varie selon le magasin.

DE 8 H 30 À 10 H 00

TEE-SHIRTS BAY CLUB POUR FEMME
Ord. 20 \$ à 28 \$.
Dernier prix 14,99 \$.
Solde d'un jour 7,49 \$ ch.

DE 8 H 30 À 10 H 00

PULLS EN COTON POUR FEMME
Choix de 7 modèles.
Ord. 39,99 \$ à 49,99 \$.
Dernier prix 19,99 \$ à 24,99 \$.
Solde d'un jour 9,99 \$ à 12,49 \$ ch.
Le choix varie selon le magasin.

ACHATS EN MAGASIN

DÉSOLÉS, PAS DE BON D'ACHAT DIFFÉRÉ!

S.V.P., PAS DE GROSSISTES!

LA BAIE

Compagnie de la Baie d'Hudson

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX